



Commune de Saint-Ouen

(Département de la Seine-Saint-Denis)

Compte rendu intégral des débats du conseil municipal

Séance ordinaire du 29 mars 2010

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 39

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés :

Début de séance : 34 à 20h23

Fin de séance : 32 à 1h05

L'an deux mille dix, le 29 mars, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 23 mars 2010 par Madame Jacqueline ROUILLON, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Étaient présents :

Mme Jacqueline ROUILLON, MM. Paul PLANQUE, Abdelhak KACHOURI, Mmes Nicole AMÉDRO, Nadia SOLTANI, Hayat DHALFA, MM. Yassir FICHTALI, Karim BOUAMRANE, Mmes Sophie JACQUOT-GAUTUN (à partir de la délibération n° DL/10/41), adjoints au maire, Brigitte MARIGAULT, conseillère municipale, Monique TESSEYRE, conseillère municipale déléguée, M. Nour-Eddine SENHADJI, conseiller municipal, Mme Françoise ARNAUD, MM. Roger GUÉRIN, conseillers municipaux délégués, Gilbert HAUSTANT, conseiller municipal, Jean-Claude LE NY (jusqu'à la délibération n° DL/10/46 incluse), Mme Dominique GARCIA-DUROCHER, MM. Mustapha KRIMAT, Paul MACEDO, Mme Gnamé BAGAYOKO, M. Henri LELORRAIN, conseillers municipaux délégués, Mmes Estelle VILLARD (jusqu'à la délibération n° DL/10/47 incluse), Élise BOSCHEREL (jusqu'à la délibération n° DL/10/50 incluse), M. Albert KALAYDJIAN (à partir de la délibération n° DL/10/42 ? ET jusqu'à la délibération n° DL/10/46 incluse), Mme Brigitte ZUCCHIATTI (jusqu'à la délibération n° DL/10/46 incluse), MM. William DELANNOY (jusqu'à la délibération n° DL/10/51 incluse), Cyrille PLOMB (jusqu'à la délibération n° DL/10/48 incluse), Mme Marina VENTURINI (jusqu'à la délibération n° DL/10/52 incluse), MM. Lias KEMACHE (jusqu'à la délibération n° DL/10/48 incluse), Mamadou KEITA, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Morgane GARNIER à Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN (à partir de la délibération n° DL/10/41), M. Rémi FARGEAS à Mme Brigitte MARIGAULT, M. François GIUNTA à Mme Nicole AMÉDRO, Mme Élisabeth AUERBACHER à M. Jean-Claude LE NY (jusqu'à la délibération n° DL/10/46 incluse) et à M. Abdelhak KACHOURI (à partir de la délibération n° DL/10/47), M. Jean-Claude LE NY à M. Yassir FICHTALI (à partir de la délibération n° DL/10/47), M. Bruce CLARKE à Mme Hayat DHALFA, Mme Ndeye Fatou KEBE à M. Paul PLANQUE, Mme Élise BOSCHEREL à Mme Dominique GARCIA DUROCHER (à partir de la délibération n° DL/10/51), M. Hakim HALLOUCH à Mme Nadia SOLTANI, Mme Brigitte ZUCCHIATTI à Mme Marina VENTURINI (à partir de la délibération n° DL/10/47), Mme Wahiba ZEDOUTI à M. William DELANNOY (à partir de la délibération n° DL/10/42), M. Lias KEMACHE à M. Nour-Eddine SENHADJI (à partir de la délibération n° DL/10/49), M. Cyrille PLOMB à M. Mamadou KEITA (à partir de la délibération n° DL/10/49).

Absents :

Mme Estelle VILLARD (à partir de la délibération n° DL/10/48), M. Albert KALAYDJIAN (jusqu'à la délibération n° DL/10/41 incluse et à partir de la délibération n° DL/10/47), M. William DELANNOY (à partir de la délibération n° DL/10/52), Mme Tiziana ZUMBO-VITAL ; Mme Marina VENTURINI (à partir de la délibération n° DL/10/53), Mme Wahiba ZEDOUTI (jusqu'à la délibération n° DL/10/41 incluse).

Françoise ARNAUD est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte ce lundi 29 mars 2010 à 20h23, sous la présidence de son maire en exercice, Mme Jacqueline ROUILLON.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux présents. Il est proposé de désigner le secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Désignation du secrétaire de séance

- Proposition : Madame Françoise ARNAUD

Exprimés : 34 - Pour : 34.....ADOPTÉ

Il est proposé aux conseillers municipaux d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010.

M. MACEDO :

J'avais quitté la séance vers 0h05, et cela n'apparaît pas.

Mme le Maire :

D'accord.

M. DELANNOY :

Par rapport au procès-verbal, Je souhaite rappeler que Cyril Plomb était absent et que Mme Dhalfa n'était pas présente.

Mme Le Maire :

Je ne comprends pas...

M. DELANNOY :

Je pense que Mme Dhalfa a compris.

Mme Le Maire :

Vos subtilités, vous voudrez bien les garder pour vous.

Exprimés : 34 - Pour : 34..... ADOPTÉ

Arrivée de Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN à 20h32 (avec le mandat de Mme Morgane GARNIER)

M. DELANNOY:

Madame le Maire, je crois que j'avais fait une demande d'interruption de séance, que vous avez refusée, et je voudrais une explication devant l'ensemble des élus. En effet, nous avons plusieurs fois accepté dans ce conseil municipal des suspensions de séance pour entendre les collectifs, et quand l'opposition vous fait cette demande, elle est refusée. Je voudrais que vous nous disiez comment faire pour obtenir une suspension de séance pour entendre les audoniens ? Faut-il être simplement dans la majorité pour l'obtenir ?

Mme Le Maire :

Je lis la lettre de M. Delannoy : « Madame le Maire, notre groupe vient d'être sollicité par un collectif audonien afin d'obtenir une suspension de séance du conseil municipal du 29 mars ; celui-ci souhaite expliquer à l'ensemble des élus les difficultés rencontrées pour acheminer l'aide aux sinistrés haïtiens. Conformément au règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir prévenir les différents présidents de groupe afin de connaître leur position sur cette demande. »

La lettre est datée du 24 mars. Je voudrais faire deux remarques : la première, c'est que par rapport au règlement intérieur, (ce n'est pas la remarque la plus importante mais je tiens à le souligner), la demande de suspension n'est pas dans les délais qui permettent effectivement de faire circuler l'information parmi les présidents de groupes ; mais surtout -et cela vous a été indiqué très clairement par Paul Planque-, ce sont les associations ou les citoyens, et c'est écrit de cette façon-là dans notre règlement intérieur, qui demandent au maire en tant que président de ce conseil une suspension de séance.

Nous avons toujours respecté cette modalité de travail à chaque fois qu'une association a demandé à pouvoir faire une intervention : le DAL l'a fait à plusieurs reprises, la CNL récemment, des associations de parents d'élèves, des associations d'amicales de locataires, quelle que soit leur posture ou la façon dont elles souhaitaient exprimer des aspirations ou revendications, elles ont toujours procédé de cette façon là, et Paul Planque a très clairement demandé à ce collectif de faire la demande en bonne et due forme. Rien n'a été répondu à Paul Planque, y compris sur la question : qui composait ce collectif d'associations ?

Donc, si vous vous voulez vous exprimer, exceptionnellement je vous laisse la parole là-dessus, mais nous ne pouvons pas faire une demande de suspension de séance à la demande d'un conseiller, ce n'est pas la procédure, et c'est ce qui vous a été répondu. Avez-vous quelque chose à exprimer de façon exceptionnelle ?

M. DELANNOY :

Je ne vais pas m'étendre sur la question mais nous sommes là depuis assez longtemps pour voir qu'effectivement vous avez changé les règles du jeu ; parce que je me souviens qu'à une autre époque, avec un autre maire, les conseillers municipaux pouvaient demander une suspension de séance pour que les audoniens puissent prendre la parole et s'exprimer dans cet hôtel de ville. C'est maintenant à votre simple décision, et les collectifs qui malheureusement n'osent pas vous interpeller sur les problèmes qu'ils rencontrent avec l'administration ou d'autres élus passent parfois par des groupes politiques pour demander ce droit. Aujourd'hui, à St-Ouen, ce droit de faire passer un message par des groupes n'est pas autorisé et c'est pour moi un refus de démocratie.

Mme Le Maire :

Je crois qu'on a suffisamment siégé ensemble, M. Delannoy, pour que vous sachiez que j'ai simplement prolongé ce que faisait Madame Fost, cela fait plus de dix ans maintenant. Toute association qui le souhaite, que ce soit appuyé ou non par un conseiller municipal, peut demander une suspension de séance. Je vous propose maintenant de vous faire l'écho de ce collectif.

M. DELANNOY :

Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole pour des gens qui souhaitent l'avoir, je ne suis pas là pour que William Delannoy prenne la parole et explique les difficultés qu'ils rencontrent avec vos services, ces gens voulaient s'exprimer, vous leur refusez, je prends acte.

Mme Le Maire :

J'avoue que la manœuvre est particulièrement grossière, en plus vous ne nous avez pas habitués à ça, vous savez très bien exprimer les revendications des audoniens, c'est votre devoir de conseiller municipal et de chacun, et je pense que vous souhaitez par une manœuvre ou une démarche de manipulation jeter le trouble.

J'ai envie d'indiquer pour les personnes présentes dans l'assistance, comme pour chacun des collègues, qu'il existe à l'heure actuelle un groupe de travail sur la question d'Haïti depuis le drame connu par la population haïtienne, ce groupe de travail est accompagné dans le cadre de son mandat par Gnamé Bagayoko, et c'est Gilbert Haustant qui en est également le coordinateur. Nos deux collègues dans le cadre de ce travail sont à votre disposition à tout moment pour vous faire part d'un certain nombre d'initiatives qui sont actuellement travaillées avec des associations d'Haïti et d'ailleurs, des associations de solidarité, dont vous entendrez bien évidemment parler puisqu'il y a des initiatives, des soirées de solidarité, etc...

Mais puisque vous n'avez pas souhaité pousser plus loin votre question, je pense que ceux et celles qui sont présents ce soir, ou sinon on le communiquera, pourront également s'adresser à nos collègues.

Sortie de M. William DELANNOY à 20h40.

DL/10/41 Vœu du Conseil municipal sur le maintien de la cellule de lutte contre l'habitat indigne de la Gendarmerie nationale.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)

ADOPTÉE

Mme Le Maire :

Je démarre la séance du conseil en proposant un vœu sur une question importante, celle de l'habitat indigne et la lutte contre l'habitat indigne, et surtout une dimension de lutte contre l'habitat indigne qui est l'implication de la gendarmerie nationale dans le cadre de cette bataille.

Vous avez pu prendre connaissance dans le rapport de présentation du risque qui pèse sur la question de l'habitat indigne, je ne reviens pas non plus sur l'actualité dramatique de cette question concernant l'incendie de la rue Jules Vallès, peut-être simplement je voudrais mieux faire partager à côté des interventions que vous connaissez, qui sont des interventions des autorités administratives menées par l'Etat mais également par les collectivités territoriales, le fait que la question de la lutte contre l'habitat indigne s'inscrit également dans une politique pénale, et se mêlent des actions visant à la surveillance voire parfois à des arrêtés qui peuvent frapper ce type d'habitat, mais également des actions judiciaires qui sont décisives puisqu'on a affaire à des propriétaires qu'on appelle couramment des « marchands de sommeil », qui sont en non-conformité avec la loi et susceptibles de faire l'objet de mises en cause sur le plan judiciaire et sur le plan pénal.

Ces actions qui ne sont pas toujours aussi connues qu'elles devraient l'être sont un complément indispensable aux actions menées par ailleurs et essentiellement aux actions que nous menons en tant que commune depuis plusieurs années maintenant. Il existe en Seine-St-Denis un pôle départemental de lutte, et une des actions très importantes de ces dernières années a été d'inclure la justice dans ce pôle départemental, ce qui a permis de dépasser un certain nombre de cloisonnements qui étaient à l'œuvre et affaiblissaient l'efficacité des diverses interventions.

Lorsqu'on aligne les acteurs aujourd'hui à l'œuvre dans ce pôle, à savoir le substitut du Procureur, la DDASS, la DDE, la CAF, l'Agence Départementale d'Information sur le logement et le partenariat avec les différentes collectivités, on mesure l'importance de cette coordination, or l'originalité de ce pôle et la spécificité de notre département, c'est qu'il dispose de la cellule des gendarmes et notamment de 4 officiers de police judiciaire qui ont le temps et la disponibilité nécessaires pour agir dans le cadre de ce mandat judiciaire contre l'habitat insalubre.

Donc il y a toute une série d'observations et de mises en cause des propriétaires indécents, des marchands de sommeil à partir des nombreuses infractions dont ceux-ci se rendent coupables. Ils disposent d'un matériel spécifique d'enquête et sont également compétents sur une connaissance fine des dispositions législatives et réglementaires applicables dans le cadre de cette lutte. Je trouve que le nombre de délits constatés et résolus indiqués dans le rapport de présentation, à savoir 250 délits qui ont été résolus grâce à l'intervention de cette cellule, fait encore mieux mesurer l'enjeu de son maintien.

L'objet de notre vœu est de nous élever contre la disparition de cette cellule puisque celle-ci est annoncée pour la fin de l'année 2010. L'idée proposée par l'Etat est un transfert de ces enquêtes aux commissariats locaux, nul besoin d'expliquer à chacun à quel point les commissariats locaux sont débordés par le travail, on en sait quelque chose à St-Ouen sur la multitude des actions et interventions qui incombent aux commissariats locaux, et ajouter ce que faisaient auparavant ces gendarmes relève peut-être tout simplement d'une bonne conscience dans le cadre du désengagement de l'Etat mais d'une suppression dramatique du temps nécessaire et de la compétence très spécifique qui est requise dans cette lutte.

Donc nous sommes quasiment sûrs que la disparition de la cellule entraînera un retour à la situation antérieure qu'on peut qualifier comme celle d'une impunité totale pour les marchands de sommeil. Il est tout à fait essentiel que notre conseil municipal puisse adopter ce vœu qui exige le maintien à St-Ouen de la cellule de lutte contre l'habitat indigne.

M. KEITA :

Bien entendu, le groupe Ensemble Citoyens Pour St-Ouen validera ce vœu dans la mesure où au dernier conseil, nous avons eu une interruption de séance et entendu les familles du bâtiment où malheureusement

une mère et son enfant sont décédés. Et à ce propos, je voudrais savoir si depuis ce qui a été dit ici, les choses ont évolué ; parce que j'ai l'impression que cette cellule de veille, ces gendarmes, veillaient à ce que les marchands de sommeil n'amènent pas nos concitoyens vers ces drames, s'ils disparaissent ce sera dramatique ! Alors est-ce qu'aujourd'hui nous avons une information quelconque à partir de ce qui s'est passé à St-Ouen sur ce qui nous a été dit ici par le DAL et les familles ? Ou est-ce que jusqu'à présent nous sommes au point mort ? Bien entendu nous votons en faveur de ce vœu.

Mme TESSEYRE :

Je suis solidaire de ce vœu, il me semble tout à fait légitime de réagir à la disparition de cette cellule pour fin 2010, car il y avait des gens compétents affectés à la lutte contre les marchands de sommeil, le fait de confier ce travail au commissariat local qui est déjà surchargé de travail et manque d'effectifs fait craindre à juste titre un coup d'arrêt dans la lutte contre l'habitat indigne. Et que ceux qui sont responsables en tirent profit alors que les drames survenus récemment dans cette ville militent dans le sens du maintien de cette cellule à St-Ouen.

Mais au-delà, pour moi cette suppression annoncée met de nouveau en lumière deux aspects importants de la politique de l'Etat que je réprovoque : Premièrement, la suppression de personnel salarié dans la police même. Deuxièmement, l'abandon par l'Etat d'une politique de logement à des prix abordables. Si les marchands de sommeil existent et prospèrent en temps de crise, c'est qu'il y a pénurie de logement social, c'est qu'on ne construit pas assez de logements à prix abordable et que le droit au logement est constamment bafoué.

Mme VILLARD :

Je voulais ajouter tout simplement qu'étant membre de l'OPHLM de St-Ouen, nous sommes face à des situations parfois extrêmes, le nombre de demandeurs de logement social est extrêmement important face à ceux que nous pouvons accueillir à St-Ouen malheureusement, et ces demandeurs habitent pour beaucoup dans des logements indignes, insalubres, dans des conditions désastreuses, donc cette cellule me paraissait essentielle, il faut que la gendarmerie puisse agir au plus près des habitants qui en ont le plus besoin, et je regrette qu'il pèse cette menace sur cette cellule. Bien sûr je soutiens absolument ce vœu.

M. PLANQUE :

Sur la question posée par Mamadou Keita, sur le 17-19 rue Vallès, les différentes procédures sont en cours, les familles pour l'instant sont toujours hébergées à l'hôtel, lequel hôtel est payé par la collectivité. Pour autant, le propriétaire du bâtiment s'est engagé à réaliser les travaux et la situation délicate aujourd'hui est celle des familles qui refusent de réintégrer ce bâtiment là, en notant le fait que les travaux seront réalisés. Donc on s'achemine très prochainement vers une réunion de concertation ou de conciliation ou de table ronde avec les services préfectoraux, la DDE et les services de la Ville pour arriver à convaincre les familles concernées de la nécessité de réintégrer les logements, d'autant que les logements qu'ils doivent réintégrer sont des logements qui ont été libérés et non pas les logements qu'ils occupaient auparavant. C'étaient des logements loués par Terre d'Asile, qui ont été aujourd'hui libérés, et le propriétaire se propose de réintégrer les familles concernées dans ces logements libérés.

Il faut savoir, et je ne prends pas du tout la défense du propriétaire de cet immeuble, que les raisons qui ont provoqué cet incendie, -que je n'ai pas à commenter mais qui sont en possession de la police judiciaire- ne vont pas forcément dans le sens d'une sur-occupation mais plutôt d'un incendie accidentel, ce qui place le problème sous un angle un peu différent.

Arrivée de M. Albert KALAYDJIAN à 20h49 et retour de M. William DELANNOY à 20h53 (avec le mandat de Mme Wahiba ZEDOUTI)

DL/10/42 Avis du Conseil municipal sur le changement de dénomination sociale de l'office public de l'habitat (OPH) de Saint-Ouen, «Saint-Ouen Habitat public».

(Rapporteur : Mme Monique TESSEYRE)

ADOPTÉE

(Lecture du rapport de présentation)

Exprimés : 38 - Pour : 36 - Contre : 2 (M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

M. LE NY :

Cette nouvelle dénomination s'installe dans les nouvelles compétences de l'Office, à savoir les compétences d'aménagement et de gestion, et fonctions de syndic. L'Office entend par là en même temps renforcer sa mission sociale et sa mission de service public. St-Ouen Habitat public va dans le sens de renforcer la mission de service public.

Mme TESSEYRE :

Je pense que s'il s'agissait d'un simple changement de dénomination, je n'aurais pas grand-chose à dire mais j'ai en revanche beaucoup à dire sur le fond du problème auquel ce changement de dénomination renvoie.

En février 2007, le gouvernement a décidé par ordonnance de changer le statut des Offices publics HLM pour les transformer en établissements publics à caractère industriel et commercial. Il introduisait par là une logique commerciale dans la gestion du logement social qui tourne le dos à mes yeux au service de locataires et à la garantie du droit au logement. C'est un pas vers la privatisation des OPHLM, c'est un profond recul puisque cela contraint à suivre les lois du marché, les lois de la concurrence, au moment où la crise du logement avec son cortège de drames touche la population de plein fouet. La façon dont l'Etat veut se débarrasser et continue de se débarrasser d'une bonne partie des services à responsabilité publique illustre à quel point son souci n'est pas l'intérêt de la population, et pourtant la question du logement est une préoccupation prioritaire de la population mettant avec force en avant la nécessité de développer un service public de l'habitat sans vocation commerciale.

Il y a de quoi être inquiet sur ce qu'induit cette modification du statut des Offices, nos locataires deviennent des clients et c'est leur capacité à payer leur loyer qui sera prise en compte, mettant à mal le principe d'égalité de traitement. Les gestionnaires seront évalués selon la réalisation d'objectifs à remplir qui conditionnent en grande partie leur salaire et non plus sur leur capacité à répondre à un besoin social. Les organismes seront contraints d'organiser leur fonctionnement selon la rentabilité financière, mettant à mal l'objectif qui devrait être le leur de proposer à la population des logements de qualité à des prix abordables. Ce n'est pas la loi du marché qui apportera une réponse à la crise du logement car elle indique une régression sociale avec le cortège de spéculations, d'exclusions et de pénurie. Il faut plus que jamais défendre le logement social et le service public du logement.

Mme AMEDRO :

A mon tour je voudrais dire que le conseil d'administration a beaucoup travaillé et réfléchi aux problématiques ; mais je regrette également d'être obligée de rebaptiser l'outil du logement social que nous nous étions donné dans cette commune depuis fort longtemps ; et je partage avec Monique Tesseyre l'analyse qui est de dire que derrière tout ça, de manière insidieuse, le changement de statut de l'organisme et de ses personnels travaille à la privatisation de cet outil et qu'évidemment, les locataires en place et les aspirants locataires du logement social qui sont très nombreux sur la ville ne trouveront pas dans la durée des réponses adéquates à leurs légitimes besoins.

Je voulais moi aussi souligner ça parce qu'il y a un engagement fort du conseil d'administration de l'outil HLM, un engagement fort de cette municipalité à défendre le logement social et à l'inscrire dans la réalité de la ville à hauteur de 40% des logements construits pour la commune, mais en même temps nous sommes en situation de résistance sur un certain nombre de mesures liées à la loi Boutin qui tordent le cou à la mixité comme le surloyer, comme la vente du patrimoine, nous nous y opposons, et il me semble qu'il y a nécessité là aussi à mener des débats avec leurs locataires et leurs représentants pour créer les rapports de force nécessaires à ce qu'on puisse tenir dans la durée ce genre de résistance.

M. KEMACHE :

Compte tenu de ce qui a été dit par Monique Tesseyre, nous allons voter contre cette délibération, je crois que ça a été exprimé le mieux du monde, il est vrai que ce n'est pas qu'un changement de nom.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, Monsieur le Président, Chers collègues, pour une fois je suis d'accord avec Mme Amédéo, - c'est à marquer d'une pierre blanche- je ne l'ai pas fait exprès mais le mot « pierre blanche » convient parfaitement... Le camarade Delanoé, maire social démocrate de Paris a fait la même chose, il a transformé les HLM en Paris Habitat, et de ce que j'en sais et en vois, on peut avoir les plus grandes craintes, c'est une privatisation rampante, c'est une volonté de rejeter toujours plus loin les gens modestes diraient les conservateurs ou les couches populaires diraient les autres. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi la ville de St-Ouen veut elle aussi se mettre à cette mode, qui n'est pas une bonne initiative, mais peut-être êtes-vous obligés de le faire...

En réalité, nous sommes d'accord pour marquer notre inquiétude. Quant à Mme Boutin que je connais bien, je dirai qu'en ce Lundi Saint elle n'a sans doute pas été inspirée par le Saint- Esprit, car au ministère du Logement elle s'est lancée dans ce genre d'opération et finalement il y a une leçon de morale à tout cela, c'est que lorsque le papillon s'approche trop près de la lumière, il se brûle ! Merci.

M. PLANQUE :

Autant je partage complètement les positions prises par les collègues Monique Tesseyre et Nicole Amédéo, autant je veux dire à nos collègues de l'opposition municipale qui s'engouffrent immédiatement dans l'opportunisme qu'on leur connaît bien qu'il faut qu'on reste dans la délibération ; et l'objet de la délibération consiste bien entendu à adopter le nom du nouvel Office qui est créé. Ceux qui professent à longueur de journée la nécessité d'être dans la concertation, je leur rappelle simplement que le nom retenu l'a été dans le cadre d'une concertation avec des administrateurs de l'Office et avec les salariés de l'Office, c'est donc le résultat d'une concertation qui aboutit à cette proposition là.

Bien entendu, j'entends toutes les critiques qui ont été faites aujourd'hui sur l'évolution du pouvoir de droite au niveau des Offices HLM, et je m'inscris dans ces propos tenus par mes collègues du groupe Communistes Citoyens et Républicains.

M. LE NY :

Juste pour repréciser ; il ne s'agit pas d'un débat sur le fait que les offices deviennent des OPH, cela est acté et a été fait le 1^{er} juillet 2007 ; il ne s'agit pas de revenir sur ce débat qui a dû avoir lieu en son temps. Et je précise que le statut des OPH rejoint le statut des OPAC, et le OPH de Paris qui s'est transformé en OPAC est revenu au même statut qu'avant, ça ne change rien.

Autre précision : communément l'Office de St-Ouen était appelé St-Ouen HLM mais ce nom n'avait jamais été déposé, en réalité St-Ouen HLM n'avait pas de nom. Il a été choisi que St-Ouen HLM ait un nom, et c'est simplement sur le nom que l'on débat. Après, sur le fond, on peut dire, oui, que partout il y a des reculs de l'Etat sur le logement social, de moins en moins de financements, que les Offices ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes, il y a encore des communes qui continuent à les aider mais l'Etat n'aide plus, on n'aide que du PLAI et du PLA, c'est la réalité effectivement avec ce gouvernement. Et targuons que ce gouvernement ne s'inscrive pas dans la durabilité.

M. KEMACHE :

Je voulais réagir à chaud mais ce serait donner trop d'importance à la personne qui est sur votre droite, alors je vais me taire.

Mme Le Maire :

le débat est sur le nom et c'est là-dessus qu'on va voter, mais un certain nombre de collègues ont souhaité réaffirmer à quel point cette question du logement social est majeure dans notre ville, nous avons eu un débat au dernier conseil municipal à la suite d'une suspension de séance demandée par des habitants de la ville et l'association DAL, d'ailleurs à mon avis fort riche de ce point de vue là, et si effectivement, suite au changement de statut des Offices qui a eu lieu en 2007 sous le coup de la loi, les nouvelles réformes du Président de la République, de la Ministre du Logement et du Secrétaire d'Etat au Logement ne font qu'aggraver une situation qu'ont rappelée certains collègues dans le cadre de la transformation des Offices, je suis contente que cette majorité municipale -et dans certains rangs de l'opposition aussi et tant mieux, j'espère

que vous irez jusqu'au bout avec vos représentants à d'autres niveaux- défende ce qui permet effectivement à St-Ouen à tous de vivre dans cette ville.

Comme on aura besoin d'autres votes et d'autres vœux et surtout des actions de résistance et de combat, je pense qu'on en n'a pas fini avec cette question du logement social.

DL/10/43 Garantie d'emprunt accordée par la Commune à l'office public de l'habitat (OPH), dans le cadre des travaux réalisés sur l'immeuble sis 41, rue Albert-Dhalenne accueillant l'espace Simonede-Beauvoir.
(Rapporteur : Mme Françoise ARNAUD) ADOPTEE
(Lecture du rapport de présentation)
Exprimés : 38 - Pour : 38

Sortie de M. KALAYDJIAN à 21h10

DL/10/44-1 Garantie communale accordée à la SEMISO relativement à l'emprunt contracté auprès de la société DEXIA, dans le cadre d'une opération de construction de logement social sise 35, rue Pasteur à Saint-Ouen.
(Rapporteur : Mme Nadia SOLTANI) ADOPTEE
Exprimés : 33 - Pour : 33 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY (avec mandat), Mme Marina VENTURINI)

M. DELANNOY :

Une question à M. Planque et à Mme le Maire : J'aurais voulu savoir, puisque notre collègue Soltani a dit que ça se situait à proximité de la porte de St-Ouen, si cette parcelle se situe dans la ZAC qui est attaquée aujourd'hui par une association et qui se trouve au tribunal ? Ou est-ce en dehors de la ZAC ?

M. PLANQUE :

On est à la limite extérieure de la ZAC, en dehors de la ZAC.

M. DELANNOY :

Cela me rassure. Et deuxième question : vous parlez de mutualiser les stationnements puisqu'il semblerait que dans cette opération vous ne puissiez pas faire de parkings, comment présentez-vous alors la mutualisation de ces stationnements ? Est-ce qu'il y aura assez de stationnement pour les deux ensembles ou est-ce que les gens vont être obligés de tirer au sort pour se garer ?

M. PLANQUE :

D'autres questions ? Alors je vais, moi, vous poser les questions que vous n'avez pas posées : que pensez-vous du désengagement de l'Etat sur ce dossier, par exemple faire passer le PLS aujourd'hui de 9€ du m² à 12€ du m², ce qui nous contraint à venir en financement de surcharge foncière ? Vous pouvez me répondre, M. Delannoy ?

M. DELANNOY :

Mais si vous ne voulez pas répondre, faites le comme d'habitude !

M. PLANQUE :

Au jeu des questions-réponses, vous n'allez pas sortir gagnant ! Je vous signale simplement que la question qui est primordiale sur ce dossier aujourd'hui concerne essentiellement l'obligation pour la commune de venir en garantie d'emprunt dans un premier temps et dans un second temps de venir financer la surcharge foncière. J'aurais véritablement aimé que vous vous interrogiez sur les nouvelles dispositions prises par l'Etat sur le financement du PLS, qui aboutissent tout simplement à ce que sur ce type d'opérations, auparavant la ville n'avait pas besoin de venir en surcharge foncière, et qu'aujourd'hui elle est obligée de le faire. Pourquoi ?

Parce que la ville a décidé de ne pas appliquer les prix plafonds en PLS qui sont aujourd'hui de 12€ le m² alors qu'ils étaient de 9€ il y a moins de 6 mois. Cela, c'est une question véritablement centrale sur laquelle j'aurais aimé vous entendre, M. Delannoy.

En ce qui concerne les parkings, il ne vous aura pas échappé qu'on avait changé la règle sur les parkings sur le territoire communal, à savoir qu'on était passé à 0,7 place de parking pour un logement alors qu'auparavant, elle était de 1 place pour un logement ; donc aujourd'hui, évidemment, le fait de passer à 0,7 place de parking induit automatiquement le cloisonnement des places de parkings avec les emplacements alentour. Et quand un opérateur comme la SEMISO dépose un permis de construire -mais c'est vrai pour n'importe quel autre opérateur promoteur-, elle a l'obligation de faire la démonstration qu'elle a des places de parkings correspondantes. Et aujourd'hui la SEMISO, qui dans ce secteur là a plusieurs opérations, a déposé son permis de construire avec le nombre de places de parkings avec la norme de 0,7 et non plus 1 pour 1.

M. KALAYDJIAN :

Mais n'accablez pas l'UMP qui n'a fait que 12%, ne tirez pas sur le cercueil !
(hilarité générale)

M. DELANNOY :

M. Kalaydjian a raison de rappeler le score de l'UMP, je ne lui ferai pas l'affront de lui rappeler celui du MoDEM !
(rires)

Mais M. Planque, quand vous m'attaquez sur l'action du gouvernement, je tiens à vous rappeler tout simplement que je ne me souviens pas avoir été le candidat d'une formation politique aux élections municipales ; et je ne me souviens pas non plus avoir été sur la liste des régionales comme certains d'entre vous dans votre camp. Donc très honnêtement, je suis très détaché de ce qui se passe au niveau national. Ce qui m'intéresse, c'est la propreté de la ville, ce sont les problèmes de stationnement. Et quand vous « pondez » un PLU qui sort 0,7 pour un logement, je me dis qu'il va falloir la trouver la bagnole qui fait 0,7 pour stationner !

M. PLANQUE :

Alors cela, ça nécessite que vous regardiez un peu vos fondamentaux, vous qui connaissez si bien St-Ouen, vous devriez savoir que le taux de motorisation sur St-Ouen est de 0,53, donc cela veut dire très précisément que dans cette ville, chaque fois qu'on construit deux places de parkings liées au logement social, jusqu'à présent il y en avait toujours une de vide. A 0,7 on est déjà au-delà du taux de motorisation existant sur la ville.

M. DELANNOY :

Demandez à notre collègue Senhadji pourquoi on n'utilise pas les parkings des logements sociaux ? Parce que les gens ont peur de laisser leur bagnole et se la faire voler ou se la faire casser ! Donc ils la mettent à l'extérieur. Posez-vous un jour ce genre de question, M. Planque, et vous comprendrez ce que c'est que la bonne marche audonienne, mais pour l'instant vous êtes encore dans le sud de la France !

Mme Le Maire :

Franchement M. Delannoy, on a l'impression d'avoir des hallucinations auditives ! D'une question de surcharge foncière, on passe à la question des parkings, on vous répond sur une question réglementaire et vous vous embarquez sur un autre sujet, qui est par ailleurs un autre sujet dont on a parlé souvent : celui de la sécurité dans les parkings ! Alors il faudrait quand même arrêter de tout mélanger et d'empêcher un certain nombre de réflexions non seulement pour les élus mais aussi pour les personnes qui se sont déplacées ce soir, en embrouillant le débat de la façon dont vous venez de le faire. Et je vous rappelle que Paul Planque vous a aussi posé une question, donc il ne suffit pas de dire que vous n'êtes pas de l'UMP, ce qui est totalement faux et c'est un choix tout à fait respectable même si on ne le partage pas, ce qu'on vous propose simplement c'est de l'assumer, même si aujourd'hui vous avez décidé de changer de formation.

M. DELANNOY :

Je suis à l'UMP comme vous, vous êtes au parti communiste, c'est quand ça vous arrange !

Mme Le Maire :

Assumez vos choix, j'ai toujours assumé les miens.

M. KEMACHE :

Je voudrais dire deux choses : D'abord pour revenir dans le sujet : je voudrais qu'on puisse afficher le projet de cette nouvelle construction 35 rue Pasteur, c'est tout à fait possible. Et deuxième chose sur l'ambiance de ce soir : j'ai l'impression que votre camarade de droite a envie de mettre de l'huile sur le feu et d'avoir de l'animation, peut-être prépare-t-il déjà des échéances électorales ? Il ne m'intéresse absolument pas dans ses réflexions, et répondre à des questions par des questions quand on a des responsabilités, c'est fuir le mandat que les audoniens lui ont confié.

Mme MARIGAULT :

On précise dans le rapport que le projet répond aux exigences de la RT 5 en matière de performance énergétique, est-ce que cela correspond à la norme HQE ?

M. PLANQUE :

C'est la norme applicable aujourd'hui sur le secteur.

DL/10/44-2 Participation de la Commune à la surcharge foncière d'une opération de construction de logement social sise 35, rue Pasteur.
(Rapporteur : Mme Nadia SOLTANI) ADOPTEE
(Lecture du rapport de présentation)
Exprimés : 33 - Pour : 33 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY (avec mandat), Mme Marina VENTURINI)

Sortie de M. FICHTALI à 21h13 et retour de M. KALAYDJIAN à 21h15

DL/10/45-1 Désignation de la Société d'économie mixte de Saint-Ouen (SEMISO) en qualité de concessionnaire du secteur d'aménagement «Pasteur-Zola», et traité de concession à intervenir avec elle, ainsi que ses annexes, incluant la participation de la collectivité au coût de l'opération d'aménagement.
(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) ADOPTEE
Exprimés : 30 - Pour : 30 - Abstentions : 7 (M. Albert KALAYDJIAN, Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY (avec mandat), M. Cyrille PLOMB, Mme Marina VENTURINI, M. Lias KEMACHE)

M. PLANQUE :

Il s'agit d'acter la décision d'attribution dans le cadre de la SEMISO de la concession d'aménagement sur le secteur Pasteur Zola. Une consultation a été lancée, quel est le principe ? Aujourd'hui sur un territoire défini, vous avez un plan en annexe, un ensemble de propriétés qui appartenaient à ma ville doivent être réhabilitées, et en contrepartie de cette réhabilitation, le concessionnaire va devoir à la fois livrer des bâtiments neufs et requalifier des espaces publics.

En ce qui concerne le périmètre, la réhabilitation porte sur environ 7200m² de surface utile, c'est-à-dire des choses existant déjà, cela peut être différents appartements à l'intérieur de différents bâtiments, et sur la construction de 5000 m² environ de logements neufs.

Comme sur un dossier de ZAC, dans ce type de dossier, il est prévu qu'en contrepartie, l'aménageur puisse financer des espaces publics. Et au sujet de l'opération Pasteur – Zola, c'est la SEMISO qui a été retenue comme aménageur de ce périmètre après mise en concurrence, il faut rappeler que la mise en concurrence a

abouti à ce qu'une seule société réponde, à savoir la SEMISO, parce que là encore il faut savoir que par rapport à différents traités depuis 2005, l'Europe faisant et mise en concurrence et loi du marché aidant, il a été décidé d'ouvrir les opérations d'urbanisme aux sociétés privées, cela dit les sociétés privées ne viennent que sur des opérations juteuses et rentables dans des champs de betteraves ; quand il s'agit de travailler sur de la dentelle, de traiter des problèmes de relogements et autres, là ces mêmes sociétés sont absentes du territoire. La SEMISO est donc la seule aujourd'hui à avoir répondu à cette consultation, et en contrepartie de ces 12 200 m² de logements à réaliser, 7200 en réhabilitation et 5000 en constructions neuves, elle devra à la collectivité l'aménagement de la place Payret, le réaménagement de l'espace vert qui est derrière le 25 rue Emile Zola, la création de 1600 m² environ de circulations à l'intérieur du quartier par des venelles et de la voirie qui devront être mises en place, après accord bien entendu de la collectivité, des riverains et des locataires ; il y a aussi le réaménagement du petit terrain de sport de proximité qui est accessible depuis le 25 rue Emile Zola, et la création d'un espace vert pour la maison de quartier située 6 rue Pasteur. Voilà le contenu de la procédure, et la ville apporte en nature le lot qui lui appartenait.

Mme Le Maire :

D'autres questions à la suite du travail déjà fait au sein de la commission ?

Retour de M. FICHTALI à 21h23 et sortie de MM. KALAYDJIAN et KEITA à 21h28

DL/10/45-2 Désignation de la Société d'économie mixte de Saint-Ouen (SEMISO) en qualité de concessionnaire du secteur d'aménagement «Hugo-Péri», et traité de concession à intervenir avec elle, ainsi que ses annexes, incluant la participation de la collectivité au coût de l'opération d'aménagement.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE)

ADOPTÉE

Exprimés : 30 - Pour : 30 - Abstentions : 6 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY (avec mandat), M. Cyrille PLOMB, Mme Marina VENTURINI, M. Lias KEMACHE)

M. PLANQUE :

Sur Hugo-Péri, même type de procédure, là encore seule la SEMISO a répondu à cette consultation : il s'agit dans le cadre du périmètre Hugo-Péri de 28 250 m² au global de réaliser des logements, 10 000 m² qui représentent de la réhabilitation de logements existants et 18250 qui correspondent à la création de logements neufs. La participation aux équipements publics ou aux voiries publiques qui a été définie dans le cadre de ce traité de concession concerne la mise en place d'une liaison douce qui est prévue dans le cadre du PLU entre le boulevard Victor Hugo et l'avenue Gabriel Péri, dans le secteur dit de La Pointe ; ensuite le réaménagement de la rue Ernest Renan qui est en prolongement de la rue des Rosiers ; et la création d'une placette et d'un cheminement doux longeant la voie de chemin de fer entre la rue Arago et la rue du Capitaine Glarner, dans le secteur sud. En parallèle de ça, la création d'au moins deux espaces verts de proximité.

Il est bien entendu que l'ensemble de ces projets d'aménagement de l'espace public ne se font pas sous la seule responsabilité de la SEMISO mais par un travail de concertation avec les services de la ville mais aussi des habitants, des riverains et des locataires.

Mme JAQUOT-GAUTUN :

Bien évidemment, cette proposition en termes d'aménagement de l'espace public est accueillie favorablement par le groupe socialiste et concerne un secteur particulièrement touché et sensible de notre commune, et donc il est d'autant plus important que l'aménagement de voiries, de circulations et d'espaces verts soit réalisé.

Pour autant, la question avait été posée par écrit mais il n'y a pas eu de réponse de notre part en interne : il se trouve que lors de la commission spéciale de concessions d'aménagement, pour ce qui est de la valorisation du diffus, le chiffre qui avait été arrêté était de 2,6 M€, or on retrouve dans la délibération une somme de 5,3 M€ ; ma question est de savoir comment on est arrivé à ce chiffre pour la valorisation du diffus. Je pose d'autant plus la question que lors de la réunion de la majorité, nous n'avions pas le détail des délibérations et nous n'avons pas pu en débattre entre nous précédemment. Et plus généralement, puisque nous avons eu ce

débat dans la précédente mandature, nous aimerions avoir l'état du diffus et le bilan de où on en est sur le diffus. Cela mériterait sans doute d'être communiqué au conseil municipal.

M. PLANQUE : Je vais vous faire lecture du document qui a été transmis à la commission du 12 février 2010 à laquelle appartenaient les commissaires désignés par les différents groupes : « La proposition du bilan financier prévisionnel établi par la SEMISO diffère du premier projet établi par la ville, 27 715 000 K€ au lieu de 25 912 000 K€. La ville au regard du bilan établi prévoyait de n'apporter gratuitement au concessionnaire qu'une partie seulement des terrains d'assiette de l'opération lui appartenant, valorisation de 2 622 000K€. L'apport en totalité n'est envisagé au règlement de consultation que si le candidat en démontre la nécessité afin de répondre aux objectifs fixés par la ville, notamment en matière de logement social.

La SEMISO sollicite dans le cadre de sa proposition de bilan que la totalité des terrains appartenant à la ville situés dans le périmètre de l'opération fasse l'objet d'un apport en nature, valorisation 7 402 000K€. La SEMISO justifie l'augmentation de la participation financière sous forme d'apport en nature sollicité par la ville par la limitation des recettes commerciales résultant des exigences imposées en matière de programmation sociale et le plafonnement des prix de sortie des logements libres dans le respect de la charte promoteur, la prise en compte d'une démarche environnementale, l'augmentation du poste afférant aux dépenses d'équipements publics. Elle souligne à cet égard que la qualité des espaces publics est primordiale pour la valorisation de l'image du quartier et contribuera largement à sa requalification ».

Donc, dans le document remis à la commission et accessible à l'ensemble des membres de la commission, et de fait à leurs collègues des différents groupes, la possibilité était ouverte et clairement énoncée d'apporter la totalité lors de la signature de la concession. Cela étant dit, qu'est-ce que ça change sur le fond puisque aujourd'hui, l'alternative présentée était que soit on apportait la totalité des biens à la signature de la concession à la SEMISO et la SEMISO faisait son affaire et de la maintenance et de l'entretien et du gardiennage de l'ensemble des lots, soit on n'apportait que la moitié et à ce moment-là, pour la moitié qui n'est pas apportée à la signature, la ville doit l'entretien et le gardiennage.

Après discussion avec la SEMISO, dans la mise au point du traité de concession, il a été imaginé que c'était quand même plus efficace pour la ville, -je ne me prononce pas pour la SEMISO, il y a eu une petite confusion tout à l'heure- de céder initialement la totalité du patrimoine à la SEMISO qui en aura toute la responsabilité

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Et plus généralement sur le patrimoine diffus de la commune, pourrait-on éventuellement réactualiser le bilan qu'on avait eu dans le précédent mandat ?

M. PLANQUE :

Oui, éventuellement, on va le soumettre à l'ensemble des collègues.

Mme Le Maire :

Pour revenir à cette partie sur le secteur Hugo-Péri, nous passons au vote.

Retour de M. KEITA et de M. KALAYDJIAN à 21h32, sortie de M. SENHADJI à 21h44

DL/10/46 Participation de la Commune aux frais engagés par une délégation audonienne à la Conférence des Nations unies relative à la révision du Traité de non-prolifération nucléaire, organisée à New-York en mai 2010.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE)

ADOPTÉE

Exprimés : 37 - Pour : 31 - Contre : 6 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY (avec mandat), M. Cyrille PLOMB, Mme Marina VENTURINI, M. Lias KEMACHE)

M. PLANQUE :

C'est une délibération de principe : En effet, dans le cadre de l'engagement contre la prolifération nucléaire,

St-Ouen occupe une place privilégiée, y compris symboliquement, en étant le siège aujourd'hui du Mouvement de la Paix. Et dans le cadre de l'initiative prise cette année à travers le collectif mis en place en France, il a été imaginé de mettre en place un tour de France de la flamme pour l'abolition des armes nucléaires. St-Ouen serait une étape de ce tour de France. Le 14 avril, donc, elle accueillera dans la ligne droite des traditions pacifistes de notre ville cette initiative.

Dans le cadre plus général des mobilisations cette année contre la prolifération nucléaire, l'Association du Mouvement de la Paix souhaite organiser un départ vers la conférence prévue à New-York, et compte envoyer 3 personnes à cette conférence, la délégation française étant composée de 200 participants. La ville de St-Ouen a souhaité s'associer à cette manifestation, nous avons décidé de la création d'une délégation à la culture de paix, laquelle délégation à travers Roger Guérin participe au réseau départemental de la culture de paix mis en place dans le département. Et donc, nous souhaitons symboliquement et de façon très effective nous associer à cette initiative.

C'est pour cette raison que je vous demande de bien vouloir prendre en compte le déplacement de Roger Guérin à New York en mai 2010 et d'engager le conseil municipal derrière lui pour que les frais afférents soient pris en compte par le conseil municipal.

M. DELANNOY :

J'ai plusieurs questions : Premièrement, j'aimerais savoir, M. Guérin, si vous êtes toujours membre du PCF ? Parce que vous savez, quand vous allez aux USA, vous remplissez une fiche et on vous demande si vous êtes communiste ! Donc après, il faudra qu'on signe une caution si vous êtes en prison... (rires) ... Ou alors est-ce que vous allez vous parjurer lors de votre entrée au pays de l'oncle Sam ?

Et troisième question : on nous parle de frais, j'aurais bien voulu avoir un montant de ces frais avant de voter.

Dernière question : Je vais voter contre, mais si un jour on doit voter la même délibération pour aller en Iran, je suis prêt à voter contre la prolifération des armes nucléaires !

Vous me rapporterez un t-shirt ?

M. KEITA :

Le groupe Ensemble pour St-Ouen bien entendu est en faveur de cette démarche contre les armes nucléaires, mais je ne comprends pas la délibération : est-ce que le voyage se fait dans le cadre du mouvement de la paix ou dans un autre cadre ? Parce que pour être allé aux USA il n'y a pas si longtemps, je crois qu'on ne rentre pas comme ça, ce n'est pas évident, il ne s'agit pas de voter la prise en charge de frais sans connaître l'organisation, ce qui va se passer concrètement, il faut connaître le programme sur place et comment les choses vont se passer, et surtout qu'on puisse partager ensuite avec les audoniens tout ce que Roger, tu auras vécu là-bas.

J'ai participé vendredi à l'initiative du mouvement de la paix qui a été une totale réussite à la Bourse du Travail et je pense qu'il est important que la ville s'engage dans cette affaire mais pour cela, il faut des informations précises. Donc Roger, tu dois être au fait de ton séjour et de l'organisation et tu nous en diras un peu plus ?

M. GUERIN :

Je suis toujours communiste, mon cher William Delannoy, et pour ton info personnelle –même si c'est ma vie privée- ce n'est pas mon premier voyage à New-York, et comme tu vois, j'en suis déjà revenu.

Concernant l'initiative, ce sera pendant une semaine la Conférence sur la non prolifération nucléaire et si vous avez suivi l'actualité, vous avez vu que Obama et Medvedev sont en train de négocier une réduction de un quart ou un tiers de leur armement nucléaire d'ici 2020.

Le mouvement dont il est question dans la délibération, en France et aussi au niveau mondial, milite pour zéro arme nucléaire en 2020. On se félicite qu'il y ait un premier pas significatif qui sera fait puisque les USA et la Russie représentent quand même 90% des arsenaux nucléaires, ce qui n'est pas rien, et il serait intéressant que toutes ces sommes qui n'iraient pas à l'armement puissent satisfaire un certain nombre de besoins

essentiels de l'homme en éducation, programme alimentaire mondial, etc...

Alors pendant cette semaine, beaucoup d'ONG vont manifester tous les matins devant le siège de l'ONU, et j'y prendrai ma place, mais par ailleurs les collectivités – car on envoie quelqu'un mais ce n'est pas simplement une personne – vont porter le message municipal des habitants de St-Ouen pour que le désarmement soit mieux pris en compte et entendu jusqu'à l'ONU. Il y aura des rencontres et un réseau départemental animé très officiellement par un vice-président du Conseil général, et dans ce cadre on est amené à se rencontrer prochainement, c'est lui d'ailleurs qui organise les six tables rondes qui ont lieu dans le département dont une aura lieu à St-Ouen le 14 avril à la salle Barbara, c'est le vice président du Conseil général qui nous présentera les choses. Jacqueline Rouillon en tant que maire de St-Ouen y participera aussi. Cela montre toute l'importance que notre ville accorde au désarmement.

Et évidemment nous sommes aussi en réseau avec un certain nombre d'associations comme par exemple l'association Communes Départements et Régions pour la Paix, etc... Il y aura toute une série de rencontres en marge du GNP et avec les délégués locaux, le comité local envoie 3 personnes mais vendredi dernier, il y avait quand même 80 personnes à la Bourse du Travail ! J'ai trouvé que cela avait une certaine tenue, il y a eu la présentation des délégués à cette occasion, je crois que Mustapha Krimat est passé avant moi, la ville attache une importance qui est réévaluée du fait qu'aujourd'hui il y a une délégation officiellement, et on va donc mettre les choses en mouvement. Pour ma part, je souhaite que ce débat prenne de l'ampleur auprès de la population et des élus et que lors de la Quinzaine de la paix que nous allons mettre en place avec le Conseil Général et le réseau départemental, pour remplacer la journée de la paix du 21 septembre, une seule journée c'est compliqué et ça tombe toujours au moment de la fête de la ville, donc que lors de cette Quinzaine, on prenne des initiatives de popularisation et on rende compte largement, avec les 3 délégués audoniens, de ce que nous aurons vécu à New York pour faire avancer la cause de la paix.

Mme Le Maire :

Je vais me faire l'écho des collègues, M. Kalaydjian a demandé la parole et je vais la lui donner, mais William Delannoy, nous sommes assez choqués de la légèreté de vos propos sur une question pas si marrante que ça, même si on peut faire de l'humour

M. DELANNOY :

Madame le Maire, j'aimerais mieux qu'on désarme les dealers à St-Ouen plutôt que de s'occuper de ce qui se passe ailleurs !

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, chers collègues, c'est en effet une question sérieuse et grave, et Roger Guérin a dit qu'il était communiste, dont acte, « le communisme et le pacifisme », cela pourrait être une longue thèse de réflexion universitaire.

Pendant très longtemps, le Mouvement de la Paix était le bras armé de l'Union soviétique pour justement désarmer les puissances occidentales, et je ne suis pas sûr que le désarmement nucléaire soit en parfaite orthodoxie avec la théorie marxiste, je crois que ni Trotski ni Mao Tsé Toung n'étaient en leur temps partisans du désarmement général, que ce soit de l'Armée Rouge ou de l'armée chinoise ; je crois que Mao disait que les américains étaient des tigres en papier même si les soviétiques leur répondaient : oui, mais avec des dents atomiques !

Alors moi, que les choses soient claires, je suis fermement partisan de la défense nucléaire française, ce qui n'est pas une position spécifiquement centriste mais une position qui s'explique par l'histoire : notre pays a besoin de se défendre et l'arme nucléaire est l'arme de dissuasion suprême que le Général de Gaulle a imposée malgré des oppositions qui venaient de tous les horizons politiques, ce que le parti socialiste -et je salue d'ailleurs l'action de Charles Hernu dans ce domaine- a fini par adopter, et que les communistes « nolens volens » étant membres du gouvernement socialiste de 81 à 84 ont accepté.

La défense nucléaire est une réalité. Le traité de non prolifération nucléaire qui a été adopté entre 63 et 68 n'était pas un traité qui voulait un désarmement général, personne ne croit à ces fadaïses, c'était un traité qui

visait à empêcher des puissances tierces à avoir l'arme atomique, et voilà que dans un moment où le danger iranien est très grave, l'islamo-fascisme une réalité politique, Dimitri Metvedev et Barack Obama s'entendent pour faire descendre l'arsenal nucléaire, mais pas pour arriver à la théorie zéro et même si Barack Obama à l'avance n'y croit pas lui-même et les russes n'y croient pas non plus. Je ne crois pas qu'il faille mélanger les débats. Maintenant, qu'il y ait un Mouvement de la Paix à St-Ouen et qu'il y ait des gens qui se battent pour ce Mouvement, je trouve que c'est une très belle cause, à laquelle je ne crois pas une seconde parce que si « vis pacem para bellum », je rappelle que les pacifistes des années 30 ont fini par être des collaborateurs des années 40, et il faut se méfier de toute volonté de vouloir se désarmer et d'être naïf !

On nous propose de voter des crédits pour que notre ami Roger Guérin parte à New-York, j'ai appris avec désolation qu'il a déjà été dans ce temple du capitalisme et de l'impérialisme, ce qui n'est pas extraordinaire pour un militant communiste, et qu'il a envie d'y retourner une seconde fois, il va aller devant la maison de verre à New-York, ok, moi je n'aime pas l'avion et je ne suis pas candidat pour le remplacer, et je trouve mesquin de lui demander quelques explications sur ses motivations. Après tout, il y a eu dans le communisme français un courant pacifiste qui s'est toujours développé, aujourd'hui on peut lui rendre acte de son objectivité puisqu'il n'y a plus d'Union soviétique mais la Russie de Metvedev et de Poutine qui est nettement plus sympathique que l'Union soviétique de Staline ou Brejnev, et s'il veut y aller, s'il faut voter des crédits, moi je voterai la délibération pour qu'il puisse défendre cette belle cause. Je sais que le maire d'Hiroshima s'y associe, il faut quand même se rappeler que s'il y a eu Hiroshima, c'est parce qu'il y avait un fascisme japonais et il ne faut pas que le Japon prenne trop la figure du martyr ! Le peuple japonais avait mis à sa tête une clique de généraux et de militaires qui ont commis des atrocités sur tout le continent asiatique et il ne faut pas renverser les rôles.

Ceci étant dit, je ne crois pas non plus qu'il faille plaisanter et dire comme l'a dit notre collègue un peu rapidement, William, de lui ramener un T-shirt, non, c'est sérieux, c'est une chose belle de vouloir défendre la paix, c'est bien qu'il y ait des hommes et des femmes qui se battent pour la paix et par conséquent je voterai la délibération et souhaite d'avance bon voyage à Roger Guérin !

Je sais que c'est un militant qui se battra pour cette cause et qu'il nous représente, tout le monde ici souhaite la paix et c'est un défenseur du monde ouvrier depuis tant d'années qu'on peut lui faire confiance pour défendre cette cause.

Mme AMEDRO :

Je crois que la posture pacifiste marque quand même de manière profonde les lignes de démarcation entre les uns et les autres, et que le groupe socialiste se trouve très souvent en première ligne sur ces questions là. Et je me permettrai, même si ce n'est pas tout à fait lié à la prolifération des armes nucléaires, de porter la parole au sein de ce conseil de l'association de Mme Mitterrand puisqu'elle attire notre attention sur le fait que 2% des sommes qui sont aujourd'hui accordées à l'armement sur la planète suffiraient à régler le problème de l'eau pour l'humanité. Je pense que sur ces aspects-là, rien n'est inutile et que tous les engagements comptent.

Sur l'arme nucléaire, je pense qu'on atteint le sommet de la folie, quand on possède les uns et les autres de quoi faire sauter des millions de fois la planète, on est dans quelque chose de complètement fou, dans un moment où l'on a besoin profondément d'argent et d'investissement humain pour se sortir de situations particulièrement difficiles en termes de développement entre le nord et le sud, en termes d'emploi dans les pays les plus développés, en termes de droits de protection sociale sur l'ensemble de l'humanité, et je parlais des questions de l'eau et de l'alimentaire, on là touche à des questions de fond et évidemment il y a les bonnes paroles et il y a les actes. Dans notre pays, l'armement est quelque chose de très juteux pour un certain nombre d'entreprises et fait certainement fonctionner le PIB mais quand même ...à quel prix et sur quel danger !

Donc, il n'est pas indifférent que notre ville s'engage et il est tout à fait normal, puisque nous avons une délégation et un conseiller municipal délégué sur ces questions, qu'il puisse amener la parole audonienne ; et je me permets de dire qu'en termes de projet éducatif, cette question de St-Ouen et de sa culture pacifiste est énormément travaillée avec les enfants de notre commune, c'est quelque chose qui irrigue les engagements

qui sont les nôtres et je me félicite qu'on prenne cette décision.

M. BOUAMRANE :

M. Kalaydjian, « Islamo-fasciste », il faudrait que vous m'expliquiez ça, parce que entre 39-45 on parlait de « catholico fascistes », est-ce qu'aujourd'hui on peut qualifier M. Poutine de catholico ou d'orthodoxo fasciste quand on parle des crimes contre les tchéchènes ? Il faut qu'on m'explique cette terminologie curieuse !

Mme Le Maire :

Je soutiens ce qui vient d'être dit d'abord par Nicole Amédéo parce qu'elle remet pour chacun d'entre nous le débat où l'on souhaite qu'il soit ; et moi aussi, je suis très choquée par les propos de M. Kalaydjian qui nous rappelle curieusement ce qui vient de se passer dans notre pays avec l'identité nationale, et je trouve ça très choquant !

M. KALAYDJIAN :

Je réponds très calmement : historien de formation, j'ai étudié le fascisme, et je réponds très sereinement à ce sujet : le fascisme qu'est-ce que c'est ? C'est un mouvement qui a connu des composantes différentes et notamment de la gauche, des communistes et des socialistes. Lorsqu'il y a eu la guerre en 1940, qui était l'allié d'Adolphe Hitler ? Benito Mussolini, le roumain Antonescu, l'espagnol Franco, le portugais Salazar et puis la Bosnie Herzégovine, la division SS bosniaque et le Grand Mufti de Jérusalem, l'oncle de Yasser Arafat, tous ont défilé à Berlin avec le Führer et les troupes de la Wehrmacht, et Rachid Hali, qui a mené l'insurrection en Iraq pour soutenir Hitler. Il y a une composante musulmane dans le fascisme, on en a peu parlé, comme il y a aussi des composantes fascistes dans l'hindouisme, puisqu'il y a eu Shandara Hindu qui a été un fasciste hindou et qui s'est opposé au Mahatma Gandhi, et par conséquent dans cette filiation politique, il y a aujourd'hui le président Ahmadinejad qui dit qu'Israël doit être rayé de la carte, rayé de la carte de manière nucléaire, il l'a dit et répété ! Il y a à Téhéran des conférences qui sont des conférences révisionnistes, qui adoptent les théories les plus redoutables, disant que la Shoah est une invention des milieux juifs !

Par conséquent, je suis fondé à parler « d'islamo-fascisme », mais l'islamo-fascisme, cela ne veut pas dire être islamophobe, cela veut dire qu'il y a une composante comme il y a eu un homme comme Himmler qui se prétendait catholique et qui disait : nous avons tué les juifs comme des insectes malfaisants et nous avons gardé notre foi ! Ce n'est pas une attaque que de le dire, c'est une réalité.

Quant au débat sur l'identité nationale d'Eric Besson, je m'excuse mais je suis fils d'immigrés...

M. BOUAMRANE :

On s'en fout !

M. KALAYDJIAN :

Non, on ne « s'en fout » pas, le régime de Vichy obligeait mon père à avoir une carte d'Arien...

M. BOUAMRANE

Cela ne marche pas... !

M. KALAYDJIAN :

Si, « ça marche », et je vais te dire : il n'y a pas pire dans le débat politique qu'un renégat du parti communiste, parce que quand on quitte le parti communiste, on ne sait pas où ça finit ! En tous les cas cette attaque était nulle et non avenue, moi je peux fonder mon affirmation sur des réalités historiques, et ce sont des réalités historiques, voilà.

Quant au débat sur l'identité nationale de M. Besson, s'il vous plait, ne confondons pas les choses, jamais je ne soutiendrai de tels propos et de tels programmes, on peut dire aussi que les gens qui quittent le parti socialiste et qui font comme M. Besson : un saut à droite, se mettent dans des situations impossibles !

Il faut avoir l'objectivité historique de comprendre qu'il y a aujourd'hui un islamo-fascisme, qu'il y a dans une fraction du monde musulman un antisémitisme farouche, fanatique, une hostilité sans bornes vis-à-vis de

l'existence de l'Etat d'Israël, je m'excuse, moi je ne suis pas de ce camp là, moi je pense que chacun doit vivre, y compris d'ailleurs une Palestine démocratique, et je l'ai dit ici, l'Organisation de Libération de la Palestine n'est pas celle du Hamas ou du Esbola !

Mme Le Maire :

Votre développement n'est pas du tout convaincant et puisque vous généralisez à une religion ou à une croyance comme vous pourriez généraliser à un courant une question profondément condamnable, dont acte pour les uns et les autres, mais je souhaitais en clôture de ce débat, puisque vous réaffirmez l'accolement des deux termes, que c'est tout à fait inacceptable !

M. KALAYDJIAN :

C'est de la démagogie !

Mme Le Maire :

Nous revenons au mandat que nous confions à Roger Guérin pour aller à New-York défendre cette culture de la paix et revenir pour nous faire partager les enjeux de ce voyage.

M. PLOMB :

Nous n'avons pas eu la réponse sur les frais.

Mme Le Maire :

Non il n'y a pas eu la réponse, je pense que les frais sont ceux du billet d'avion et du séjour sur place, avec un forfait correspondant aux frais hôteliers, mais comme le billet n'a pas été pris, nous ne pouvons pas vous le dire...

M. PLOMB :

Mais on pourra avoir un montant quand même ?

Mme Le Maire :

Oui, vous l'aurez, les dépenses seront justifiées comme tout déplacement d' élu dans le cadre de son mandat.

Retour de M. SENHADJI à 22h00

DL/10/47 Subventions de fonctionnement aux associations locales, au titre de l'exercice 2010.

(Rapporteur : M. Mustapha KRIMAT)

ADOPTÉE

M. KRIMAT :

Chers collègues, la transition est un peu difficile ! En amont de la présentation des subventions de fonctionnement, je voudrais vous faire part de quelques informations qui vont compléter la note de délibération, suite à une question qui provenait de notre collègue Brigitte Marigault, et d'autres élus qui m'ont interpellé sur la manière dont fonctionne la commission d'examen et la façon dont les subventions sont attribuées, notamment sur les aspects des critères. Je vais vous faire part d'un document de travail qui nous a permis de travailler et de valider les montants que vous avez sur le document.

Un certain nombre d'entre vous ont attiré mon attention et voilà la façon dont on a travaillé : désormais une commission transversale examine l'ensemble des dossiers de demandes de subventions et cette commission est ouverte à l'ensemble des élus qui souhaitent participer ; elle émet un avis dans le cadre des éléments de faisabilité administrative et elle examine aussi via le service de vie associative et les élus de secteur les projets de fonctionnement et les rapports d'activité financiers des associations.

Les critères qui nous ont permis d'avancer sont les suivants : l'intérêt communal sur le territoire de la ville, une subvention est considérée comme répondant à un intérêt local lorsqu'elle réunit deux conditions : l'activité est considérée d'intérêt collectif et public pour les administrés de la ville et les membres des associations de Saint Ouen. Dans le cas où la subvention est importante, la conclusion d'une convention est maintenant obligatoire.

Donc, le principe général de la commission, c'est la transparence qui est garantie et élargie à tous les secteurs, les modalités de subventions des refus ou d'argumentations sont expliquées et communiquées aux intéressés, un dossier unique assure l'harmonisation et facilite le remplissage de la demande de subvention. On vérifie à partir de N-1 la réalité de fonctionnement et les projets sur lesquels l'association s'est engagée ou envisage de s'engager, un point sur la situation de l'association est fait en cours de l'année, soit à la demande de l'association, soit à la demande de l'élu du secteur. On a essayé de le faire assez régulièrement cette année et si possible pour toutes les associations, mais on n'a pas pu, on l'a fait quand même pour un certain nombre d'associations qui rencontraient des difficultés.

En cas de difficultés ou d'interrogations concernant les activités d'une association et son devenir, l'élu de secteur est directement sollicité afin d'engager une réflexion. Les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement représentent théoriquement 20% du total des charges de l'association et ce quota est dans la plupart des cas largement dépassé, il atteint même parfois les 90%. Les aspects financiers communiqués à partir des dossiers de subvention sont pris en compte, de même que leur relation avec le territoire de Saint Ouen, le caractère d'utilité sociale de l'association ainsi que la philosophie du projet d'engagement. Les charges de la masse salariale ne sont jamais prises en compte pour le montant total. On tient compte des critères d'utilité sociale, de la dimension pédagogique et de l'intérêt citoyen, la dimension laïque et bien entendu indépendante, la dimension de cohésion sociale, l'impact au sein de la population, on voit s'il y a un certain nombre de personnes touchées, et bien évidemment on se pose aussi la question de savoir si l'association s'inscrit dans le cadre du projet de ville. L'ancrage local est pris en compte et la participation à la dynamique de la ville, au développement du territoire en termes de solidarité, de sécurité et de promotion culturelle.

Comment évaluer l'aspect social qui permet de considérer un part importante du montant de la subvention ? Eh bien on développe les critères en sous-critères : par exemple on a intégré un nouvel élément qui est très important : c'est le critère écologique, l'utilité écologique et la durabilité d'intérêt public. Cela concerne une vingtaine d'associations qui ont été créées ces deux dernières années, et la relation avec Saint-Ouen va aussi déterminer 50% de son fonctionnement.

Voilà les critères qui nous ont permis de répondre à la question, et évidemment on regarde à travers les documents qui nous sont communiqués certains caractères de démocratie liés au fonctionnement de l'association, à ses pratiques régulières, au partage de l'information, tous ces éléments sont pris en compte, pour valoriser et définir le montant de la subvention.

Je m'engage à ce que très rapidement ce référentiel soit plus clair, plus étendu, pour que l'administration et les élus puissent avoir un peu les éléments qui nous permettent de travailler, qui permettent à la commission de réfléchir et d'être au plus près de la demande de l'association. Et ce que nous n'avons pas dans les documents parce que c'est un travail assez colossal, c'est la participation de la ville en termes de mise à disposition de locaux, de certaines logistiques, de coûts de communication, de mise à disposition de personnels, de salles, tout cela est en train d'être valorisé en partie et aide à déterminer le montant de la subvention de fonctionnement.

Je voudrais juste faire une petite parenthèse parce qu'une petite erreur s'est glissée dans le document global : pour moi les montants dans le document sont exacts mais il y a eu une erreur administrative, on a marqué 40 000 pour le Festival de Jazz Musette, en fait c'est bien 50 000€.

Mme Le Maire :

Merci à Mustapha d'avoir regroupé de façon synthétique les critères ayant présidé au travail de la commission, et je voudrais saluer ce résumé en quelques phrases, cette présentation assez courte, car c'était un travail d'une part conséquent, d'autre part collectif, et bien évidemment c'est Mustapha qui est responsable mais l'ensemble des élus, notamment ceux qui ont pas mal d'associations dans leur secteur, ont fait ce travail d'analyse et d'élaboration pour aboutir aux propositions que vous avez ce soir ; merci aussi aux services, qui, dans leur diversité d'implication, se sont associés pour à chaque fois essayer d'aller au plus près des critères qu'on essaye de fixer pour que cette transparence s'accompagne également d'un certain nombre de repères.

Il ne s'agit pas simplement d'être transparents et que les choses soient connues mais également de pouvoir expliquer ce qui motive tel ou tel choix dans les demandes qui peuvent nous être faites.

Mme VENTURINI :

Je voudrais revenir sur la possibilité d'avoir un annuaire pour connaître les différentes associations qui sont sur Saint-Ouen, Mustapha, tu m'avais dit que tu me le communiquerais et j'aimerais qu'il me soit remis.

Et concernant la commission qui a eu lieu le 7 février dernier, puisque théoriquement je crois qu'on peut tous siéger et assister à ces commissions, je voudrais savoir pourquoi nous n'avons pas été convoqués à cette réunion et qui était présent, est-ce qu'on peut savoir ? Et qui siège de notre groupe à cette commission ?

M. KALAYDJIAN :

Mme le Maire, Monsieur le Président du conseil, chers collègues, je n'ai pas de question à poser, j'ai simplement un commentaire à faire, ce qui va permettre sans doute à Mustapha de répondre aux questions.

Je voulais féliciter Mustapha Krimat de ce travail laborieux, difficile ; on nous présente des comptes d'associations, et on nous dit que c'est transparent, c'est merveilleux, il a beaucoup de talent pour expliquer que tout ça est regroupé ! Moi, quand j'ai préparé le conseil municipal, j'ai pensé à la subvention de la CGT, va-t-elle arriver ? Elle vient après toute une série de subventions très « exotiques » pour certaines, mais en réalité la transparence il n'y en a pas beaucoup ! On sait très bien que tout a été décidé il y a un certain temps, qu'il y a des associations chéries, sœurs ou cousines, des associations qu'on supporte et des associations qu'on voudrait bien voir disparaître. Alors les plus anciens dans ce conseil savent que j'ai défendu très longtemps l'orchestre philharmonique de Saint Ouen, qu'une certaine gauche sociale démocrate voulait le faire disparaître, on l'a gardé.

Moi, je ne vais pas m'amuser aux petites questions que le conseiller municipal de base pose sur telle ou telle l'association : pourquoi on a mis 50€ de moins ? Simplement, pour le fun, je m'interroge sur la subvention de l'ARAC, association républicaine des anciens combattants, association crypto-communiste fondée après la guerre de 14-18, je m'aperçois à la dernière minute qu'elle a eu un saut qualitatif dans son attribution de subvention, alors qu'est-ce qui justifie ce miracle ! Pour une association proche des marxistes, c'est très bien !

Moi, de toutes façons, je voterai toutes les subventions, je suis un bon garçon, et j'ai même voté le voyage de Roger Guérin à New-York, le seul de l'opposition, mais je m'interroge quand même. Et s'il arrivait fantaisie à Mustapha Krimat de me donner une réponse, je m'en contenterai. Je note simplement que pour d'autres associations, il a dit que la vie est chère et que l'échelle mobile des subventions n'existe pas, l'échelle mobile des salaires a été défendue par la CGT mais pour certaines autres associations d'anciens combattants, dont l'une à laquelle j'appartiens, je vois que les années passent et que les subventions ne grandissent pas malgré la vie chère, c'est la faute de Sarkozy, Chirac, Villepin, Raffarin, la droite, les centristes et tutti quanti... merci !

M. KEITA :

Avant d'intervenir sur la question associative, je voudrais dire deux mots à M. Kalaydjian : parfois, dans tes propos, tu dénigres tes collègues conseillers et ça m'énerve, il va falloir arrêter ! Quand tu dis « les conseillers municipaux de base », je ne sais pas de quoi tu parles, est-ce que tu es toi-même un conseiller municipal de base ou non ? Tout à l'heure, dans la discussion sur le fascisme musulman, ton propos n'a pas été convaincant, alors il faut faire attention à tes propos.

Je reviens sur la question associative : je n'ai pas cessé à la conférence des présidents de groupes d'apporter des éléments pour qu'on puisse avoir les meilleures informations pour voter en notre âme et conscience. Je remarque quand même que sur le tableau, nous n'avons pas les demandes initiales des associations, nous voyons bien qu'il y a eu des augmentations pour certaines, que d'autres ont eu des diminutions de subventions, mais nous n'avons pas les demandes initiales ; et surtout, nous n'avons pas une lisibilité de ce que font les associations concrètement pour prétendre à une subvention ou non. De plus, je remarque que certaines associations n'ont pas fait le choix de demander une subvention, cela leur appartient mais je ne comprends pas.

Je vais revenir sur un certain nombre de choses, dont la commission transversale : je rejoins ce qu'a dit tout à l'heure ma collègue, je reçois des courriers qui m'invitent à un certain nombre de commissions, celle-là m'aurait intéressé au premier chef, tant pis, je n'ai pas eu de courrier. Mustapha et moi avons discuté très longuement sur la question associative et j'avais proposé d'apporter mon aide pour qu'on puisse rencontrer les associations. J'étais l'autre jour au Mouvement de la Paix et je rencontre les personnes avec lesquelles je pense que le développement social et culturel à Saint-Ouen continue de vivre. Sincèrement, quand je regarde le tableau qui nous est donné, je suis surpris car un certain nombre d'associations qui sont sur le terrain au quotidien ne reçoivent pas plus de subventions alors qu'elles mènent des actions ; j'ai participé à deux reprises à une initiative à la patinoire, il y a eu plus de 100 personnes, et une autre à Mains-d'Oeuvres avec plus de 200 personnes qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, je déplore qu'on n'accorde pas plus à ces associations qui permettent un certain apaisement dans notre ville alors que nous sortons de moments difficiles.

Je ne reprendrai pas détail par détail, ce qui serait important pour nous, c'est de ne pas nous demander de voter globalement comme ça les subventions. On vient de faire un rectificatif de 10 000€ concernant le bal musette, je trouve que c'est très bien que la ville aide cette initiative, d'autant plus que les co-financeurs pour certains aujourd'hui se retirent de la subvention ou réduisent leur financement. Mais ce qui serait aussi important, c'est d'avoir la visibilité des co-financeurs parce que quand on regarde les subventions telles qu'elles sont attribuées, on peut se poser la question suivante : avec 500€ ou avec 1000€ ou 1500€, comment une association peut-elle fonctionner toute une année ? Quelle distinction fait-on entre une subvention de fonctionnement et une subvention de projet ? Et combien d'associations à Saint-Ouen font des demandes de projet ? Je n'en connais pas beaucoup parce que tous profitent de cette occasion-là pour faire une demande de subvention. Donc ce serait bien d'avoir des distinctions pour ces choses-là. Sincèrement, j'ai vu un certain nombre d'associations qui bénéficient de subventions à l'extérieur, et tant mieux, elles ont compris qu'il faut aussi aller chercher ailleurs et il faut les accompagner pour qu'elles puissent faire des recherches de subventions ailleurs, celles-là ont vu leur subvention augmenter et ont des subventions à l'extérieur ; mais certaines qui au quotidien sont sur le quartier et sur la ville ont vu leur subvention diminuer, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi. Je salue le travail qui a été fait mais je veux comprendre avant de voter pourquoi certaines subventions ont été augmentées, pourquoi d'autres ont été diminuées. Je me souviens qu'il y avait des critères sur des associations qui n'avaient pas un an d'existence et qu'il était difficile pour la ville de subventionner une association qui n'avait pas un an d'existence à une certaine hauteur. Par ailleurs, je remarque dans le tableau que des associations qui n'ont pas un an d'existence ont été subventionnées, tant mieux pour elles mais j'aimerais bien comprendre le mécanisme qui a permis de subventionner ces associations.

Voilà une série de questions et je crois que les critères d'attribution sont intéressants pour l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal, je le dis depuis le début de ce mandat, je suis disponible pour aller rendre visite aux associations au moment où elles mènent leurs activités, et je pense qu'on leur apporterait beaucoup plus que financièrement en les accompagnant administrativement et juridiquement et pédagogiquement parce que la pédagogie de projet, beaucoup d'entre elles ne l'ont pas. Avant de voter, en tout cas, il faudrait nous donner les éléments qui ont déterminé la subvention.

M. SENHADJI :

Je prends un exemple : les Anciens Combattants, comment peut-on accorder 100€ de subvention ? Je vois un écart parfois entre 100€ et 2300€, je ne peux pas comprendre, je voudrais qu'on m'explique un peu ces anomalies, je me pose des questions car ce sont toutes des associations d'anciens combattants, peut-on m'expliquer ces écarts entre associations d'anciens combattants ?

M. KRIMAT :

Je vais essayer de répondre à quelques-unes des questions, je n'ai pas toutes les réponses : La différence des montants s'explique par le fait que l'association fait une demande de 100€ ou de 250€, et on part de là, on part toujours de la demande de l'association ; quand on a mis 100€, je ne sais pas de quelle association il s'agit mais c'est le montant sollicité. Ensuite, parfois, nous avons des montants exorbitants demandés. Nous essayons de regarder avec l'activité de l'association, il s'agit de demandes de subventions de fonctionnement, on regarde l'activité et on essaye d'être au plus près de la demande et de l'activité de l'association.

Il y a des montants qui ont baissé, mais globalement, sur l'enveloppe, il y a une progression de 6%, ce qui n'est pas mal, on est sur un montant total de 397 000€, qui s'explique par le fait aussi qu'il y a un certain nombre d'associations nouvelles qui se sont greffées sur le tissu associatif de la ville. Sur la baisse d'une ou deux associations, on a effectivement baissé une ou deux subventions simplement parce que cette année, nous avons essayé de regarder la part de participation de la ville en termes de mises à disposition de locaux qui n'étaient pas pris en compte les autres fois, et je sais que pour une association, on a baissé le montant parce qu'on a considéré que l'association a été moins vive que les autres années ; il y a aussi parfois un apport en matériel et une mise à disposition de locaux qu'il fallait valoriser. Et nous avons aussi valorisé un certain nombre d'associations, je ne veux pas les nommer, le travail est fait en commission et je ne suis pas opposé que la commission soit ouverte à des élus, sur des aspects de transparence. A la commission, les élus ont à disposition et sous les yeux les documents qui permettent de regarder l'activité de l'association, le document guide qui a permis de remplir la demande de subvention, ainsi que les rapports financiers, les rapports d'activité, les bilans d'exploitation qui permettent de regarder au plus près. Il y a aussi parfois des choses confidentielles que les associations n'ont pas envie de mettre sur la place publique, il y a des choses qu'on ne peut pas mettre sur la note de synthèse du conseil municipal.

Je suis bien évidemment attentif aux remarques exprimées ce soir et nous allons essayer d'améliorer le fonctionnement de cette commission, en termes de communication, de transparence mais aussi en termes de technicité, car on n'a pas forcément tous les outils qui permettent de travailler au plus près de la demande des associations, compte tenu des difficultés énumérées tout à l'heure, il y a un problème de structuration de la vie associative, c'est un déficit qu'on essaye de combler d'année en année.

Sur la question posée par Mme Venturini concernant le courrier qui n'arrive pas aux élus : sont convoqués à cette commission les élus qui ont un secteur associatif, mais si l'opposition souhaite participer à cette commission, rien n'est fermé, je ne suis pas opposé, il n'y a rien de secret, c'est une réunion de travail, ça a fonctionné comme ça jusqu'à présent. Je précise qu'avant, il n'y avait pas de commission.

Sur les aspects de répertoire, j'ai quelques difficultés effectivement à faire avancer le répertoire, on en avait discuté au dernier conseil municipal, voilà un aspect de la vie associative qui pour le moment a du mal à avancer même si les éléments sont sur le feu, on a inscrit de faire avancer ce répertoire.

Je me permets de donner un élément supplémentaire auquel je n'ai pas pu apporter une réponse complète la dernière fois : cela touche à la charte de la vie associative : une assemblée générale des associations va être convoquée le 15 avril afin de leur soumettre un projet de charte qui sera signée par les associations et la ville à la rentrée prochaine.

M. PLANQUE :

Je voudrais faire une ou deux remarques : D'abord, louer le travail fait par Mustapha Krimat et la commission, le toilettage et la mise en ordre sont des éléments tout à fait positifs, comme il le disait, avant il n'y avait rien, aujourd'hui il y a ça, on peut certainement l'améliorer mais ça a le mérite d'exister.

A ceux qui s'inquiètent sur les éléments de transparence ou de défaut de production de documents, je rappelle qu'il existe une conférence des présidents au cours de laquelle vous êtes à même de venir interroger sur le défaut de communication ou sur d'autres questions, et je crois savoir que Mamadou Keita est intervenu lors de la précédente réunion. Même si tout est perfectible, il a eu des dossiers qu'il avait revendiqués et demain on en aura d'autres à communiquer.

Je voudrais pointer une autre question : le vote des subventions aux associations s'inscrit dans le vote plus global du budget. Or, aujourd'hui, je te reprends sur un petit chiffre, Mustapha, mais c'est vraiment un détail, l'augmentation globale des subventions n'est pas de 6%, mais de 5,6%, c'est déjà à souligner. Au moment de l'élaboration de notre budget, on fait face à toutes les réformes qu'on a eu l'occasion de vous présenter, et au moment où l'équilibre global du budget est de plus en plus difficile à trouver, une solution simple serait -comme c'est fait dans d'autres communes- l'augmentation de la fiscalité. Je rappelle simplement que nous n'avons pas voté l'augmentation de la fiscalité sur cette commune.

Alors concernant la réduction des subventions, je le dis pour l'avoir vécu dans une autre commune : quand la Chambre Régionale des Comptes regarde la situation globale d'une commune, la première des choses qu'elle fait pour la réduction des dépenses, c'est de réduire les subventions aux associations. Nous, nous ne sommes pas du tout dans cette logique-là et l'année 2008 qui n'a pas été financièrement une année facile va se traduire ici à Saint-Ouen par une augmentation des subventions aux associations de 5,6%. Cela peut paraître abstrait mais ça ne l'est pas du tout puisque la subvention de 5,6% pour les associations va se traduire par la possibilité pour les gens qui s'engagent dans une association d'avoir une activité encore plus importante, ces gens qui sont les premiers acteurs du lien social aujourd'hui, à travers les décisions qui ont été prises au niveau du budget municipal mais aussi à travers la décision de la commission qui a été réunie sous la responsabilité de Mustapha, vont avoir plus de possibilités qu'hier de pouvoir développer leur activité. Ne serait-ce que pour ça, je tiens vraiment à saluer le travail de nos collègues.

Dernier élément, peut-être est-ce un petit paradoxe mais je laisse la réflexion dans l'air comme ça : je trouve quelque part un peu particulier le fait de ne pas voter un budget mais par contre de vouloir être partie prenante aux dépenses de ce budget.

M. DELANNOY :

M. Planque, est-ce que vous nous suggérez de ne plus venir à aucune commission, que l'opposition ne vienne plus du tout ? Cela vous arrangerait bien parce que vous pourriez continuer à faire vos petites affaires comme ça se passe à la commission très « transparente » puisqu'on utilise ce mot-là ! C'est vrai qu'avant il n'existait rien, soi-disant, aujourd'hui il existe quelque chose mais vous restez entre vous, donc ça ne change pas grand-chose. Cela me rappelle la commission aussi transparente des attributions de logements...

Je vais simplement vous dire une chose : la petite augmentation de 5,6%, c'est qu'il y a peut-être des cantonales en fin d'année, il y a peut-être des choses à donner aux associations pour qu'elles prêchent la bonne parole de Mme la conseillère générale ? Je prends le cas de l'association Mosaïques qui vient d'être créée et qui va toucher pour sa première année 2000€, on est peut-être déjà en pré campagne électorale ? Quand je dis ça, on va me dire évidemment que ce sont encore des attaques personnelles, non, je vois simplement des actes politiques et je trouve regrettable que certaines associations qui oeuvrent depuis plus longtemps que cette nouvelle association, comme disait Albert Kalaydjian, sœur, frère ou cousine, n'obtiennent pas les moyens nécessaires pour faire leur mission, être près des gens. C'est tout, je regrette Mustapha que depuis plus de 20 mois, on n'ait toujours pas un organigramme de ces associations, on ne connaisse pas les présidents de ces associations, les noms des présidents, je suis désolé mais j'aimerais bien aller les voir, voir sur le terrain de quoi elles sont capables, pour voter ensuite.

M. PLANQUE :

Tu prépares ta campagne pré-cantonale, non ?

M. DELANNOY :

Mais bien sûr, on ne va pas vous laisser le terrain M. Planque ! Nous aussi, nous devons aller voir les associations, leur dire qu'on fera peut-être mieux que vous et qu'on ne récompensera pas que les copains, mais que toutes les associations qui auront une utilité sur la ville seront servies ! Pas comme vous faites, c'est ça la grande différence ! Je regrette encore, Mustapha, qu'on n'ait aucun élément. Que tu proposes ce soir au grand dam de tes collègues d'ouvrir la commission pour la rendre plus transparente, je prends acte, et j'espère que si tes collègues ne te donnent pas satisfaction, tu auras le courage d'être en inadéquation avec leurs choix comme tu l'as fait au moment du PLU quand tu as voté différemment de la majorité à laquelle tu appartiens. Mais je ne me contenterai pas simplement de promesses, ce soir je vais voter toutes les délibérations qui me semblent nécessaires aux associations que je connais, je ne les connais pas toutes, faire partie du microcosme socialo-communiste ça ne m'intéresse pas, pour moi une association doit être au service des audoniens, pas au service d'une majorité quelle qu'elle soit, UMP, socialiste, etc.. ;

Mme Le Maire :

Vous êtes pris à votre propre discours, William, puisque vous avez généralisé à un courant politique que vous appelez socialo communiste celles qui ne méritent pas votre intérêt, donc les seules qui mériteraient votre

intérêt et votre soutien seraient de droite, c'est terrible ce que vous venez de dire ! Vous venez de dire que vous ne vous intéressez pas aux associations...

M. DELANNOY :

J'ai rappelé aussi celles qui appartenaient à l'UMP.

Mme Le Maire :

Il serait intéressant que vous nous donniez l'appartenance politique d'une association, je pense qu'aujourd'hui il y a des milliers de personnes qui doivent être particulièrement indignées dans la ville d'être assimilées à un parti politique, ce n'est vraiment pas la caractéristique ni la volonté des adhérents.

M. DELANNOY :

Vous pouvez me couper et caricaturer mes propos, Mme le Maire, comme vous l'avez fait avec Albert Kalaydjian, pour vous mettre dans une posture qui ne vous va pas du tout, moi je dis les choses comme elles sont, vous êtes une usurpatrice, voilà ce que vous êtes !

Mme Le Maire :

Deux précisions : Mustapha et Paul ont rappelé qu'il s'agissait d'un groupe de travail avec les élus délégués et particulièrement ceux qui ont des associations, qui viennent analyser les bilans et les perspectives pour leur attribuer des subventions. Il peut y avoir un autre type de travail à l'opposition mais moi, je souhaiterais qu'avant, vous répondiez à la question de votre absence à la conférence des présidents dans laquelle on traite de cette délibération. Parce que des réunions vous sont proposées et offertes pour discuter, vous ne venez pas, et vous venez réclamer en conseil municipal d'autres réunions ! On y passe déjà beaucoup de temps, on est souvent en train de discuter avec les collègues, on a trop de réunions par rapport à d'autres investissements qu'on souhaiterait faire, et les réunions qui vous sont proposées à vous, vous n'y participez pas ! Alors ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter une qui va encore prendre du temps sans savoir si vous allez venir.

M. DELANNOY :

Mme le Maire, puisque vous m'attaquez je vous réponds : je ne viens pas à vos « commissions pipeau », je viendrai aux commissions où l'on parle des dossiers. Est-ce que ça vous va comme réponse ? Parce que moi, venir à des commissions de présidents où tous les dossiers sont ficelés et où l'on ne voit rien, ça ne m'intéresse pas, on va parler de quoi ? Moi, ce qui m'intéresse, c'est de voir comment on définit une association qui mérite une subvention et celle qui ne la mérite pas, voilà ce qui m'intéresse.

M. KEITA :

Les votes qui sont passés sont passés, on peut avoir voté le budget de la ville ou ne pas avoir voté le budget de la ville et donner sa voix ici en tant qu' élu. C'est ce que je fais parce que je considère que c'est mon droit de le faire. Sincèrement, il y a des choses que j'ai du mal à comprendre : la volonté qui m'anime est de construire, pas de détruire ni de m'opposer, on n'est pas dans la campagne, quand on sera aux cantonales on se retrouvera et on dira ce qu'on a à dire. Ce que je dis ici, c'est que le seul moyen que j'ai de faire de la politique, c'est sur le terrain, aux côtés des associations et des habitants, je n'ai pas d'autres moyens de communication, et ce que je relève ici, ce sont des choses qui m'ont été dites par les associations. Et d'ailleurs je voudrais tout de suite mettre les points sur les i, parce que tout à l'heure, j'ai dit à Roger Guérin de réagir mais il ne veut pas le faire, je vais le faire à sa place : il m'a été dit parfois que j'étais communautariste, clientéliste, tout ce qu'on voudra, mais je m'en fiche car ce n'est pas vous qui m'avez élu, ce sont les citoyens.

Deuxièmement, en ce qui concerne les associations, franchement on pourrait ne pas dire ce qu'on dit là et voter comme un seul homme et repartir, mais on le dit parce que nous considérons que ce sont ceux et celles qui sont sur le terrain qui permettent de jouer notre rôle d' élu. On a traversé à Saint Ouen des moments très difficiles, tout le monde l'a dit, les médias l'ont dit, on est allé devant les télévisions pour le dire, et ceux qui peuvent permettre que les difficultés ne s'accroissent pas à Saint-Ouen, ce sont les associations. Alors se renvoyer des choses du genre : tu n'as pas fait ceci, donc tu n'as pas le droit de faire ça, ça ne m'intéresse pas, moi je dirai ce que j'ai à dire, je suis libre de dire ce que j'ai envie de dire ici et cette liberté là me permettra d'aller jusqu'au bout de ma démarche.

Je le dis encore une fois, Mustapha, je salue le travail qui a été fait, nous en avons discuté à plusieurs reprises en dehors du conseil municipal, il y a encore des choses à faire et Mme le Maire, moi j'ai été présent à toutes les conférences des présidents de groupes, sans exception, depuis l'élection jusqu'à ce jour, et je n'ai été absent à aucun conseil municipal, je le dis clairement à tous les collègues : je suis le seul élu qui n'a pas de bureau malgré le fait qu'un collègue m'ait rejoint, je suis le seul élu qui malgré les invectives et les critiques inutiles ne se permet jamais de vous écrire à ce sujet ; mais néanmoins ça ne vous fatigue pas de m'attaquer inutilement, c'est votre affaire, continuez à le faire si vous pensez que c'est ça la politique ! Ce que je dis à Mustapha, c'est qu'il faut qu'on ait des éléments précis sur ce que demandent les associations et qu'on puisse décider en notre âme et conscience de l'attribution ou pas d'une subvention. C'est vrai que cette subvention permet de mener au quotidien des actions dans les quartiers, tant mieux, mais si on peut les aider plus, accompagner certaines à mieux faire, pourquoi pas ?

Quand j'étais chargé de la vie associative, un cadre en était responsable, des choses ont été faites, elles n'ont pas eu le temps de se développer, mais aujourd'hui il ne faut pas dire que rien n'a été fait auparavant, Roger les a faites et je l'en remercie.

Maintenant je ne sais pas comment nous allons procéder pour le vote, est-ce que ce sera secteur par secteur ? Quelqu'un vient de citer une association qui a reçu une plus grosse subvention qu'une autre, qu'on nous explique pourquoi il y a des associations qui obtiennent plus de subventions que d'autres. Tu as dit un élément tout à l'heure qui me semble très intéressant : vous avez évalué l'impact du travail fourni et l'action de l'association sur le terrain pour augmenter ou diminuer sa subvention, moi je vois ici des associations dont le budget a été maintenu ou pour certaines baissé et pourtant, étant moi-même sur le terrain comme beaucoup d'entre vous ici, leur activité n'a pas diminué, le nombre de personnes qui les sollicite n'a pas diminué, alors je ne comprends pas. Peut-être qu'il y a des choses qui m'échappent, puisque tu as parlé de confidentialité, je considère, moi, qu'une association quelle qu'elle soit, quand elle transmet le document à la municipalité pour obtenir une subvention, ne peut pas dire que c'est confidentiel, ce sont des choses qui peuvent être mises à disposition de tous les élus, et tous les élus doivent savoir ce qui se passe, à moins qu'il y ait des raisons qui fassent qu'on ne peut pas savoir ce qu'une association fait dans la ville. Merci.

Mme Le Maire :

Je propose pour le vote qu'on fasse comme l'année précédente, par grands secteurs d'activité : je lis les subventions qui concernent ce secteur et si vous avez des questions qui concernent ces associations, vous intervenez, mais des questions argumentées, pas simplement pour demander pourquoi il y a plus ou moins, la commission a travaillé et nous sommes nombreux à affirmer notre confiance dans ce travail, si vous contestez le choix de la commission, dites pourquoi vous n'êtes pas d'accord, sinon le travail de synthèse qui a été présenté ne servirait à rien. Par contre chacun est pleinement libre de contester ce choix et de le justifier.

M. GUERIN :

Je voudrais revenir sur quelques questions : D'abord je suis surpris de voir ce que le budget des anciens combattants, qui n'est pas vraiment budgétivore, provoque comme débats ! Simplement pour répondre précisément à la question concernant l'ARAC, qui n'est pas une association « crypto-communiste », la justification est que l'association souhaite acquérir un nouveau drapeau et que cela coûte une certaine somme. L'année prochaine on reviendra à des niveaux habituels. Quant à l'ANAC, c'est celle de Suzanne Barrès, veuve de Marcel Paul, ce que vous dites n'est pas respectueux par rapport aux gens et donc je réagis. De la même manière pour l'Amicale de Chateaubriand, qui n'exclut pas les « crypto-communistes », tous étaient communistes, et je vous dis mon trouble par rapport à ce terme qui est péjoratif. Désolé mais en charge des relations avec ces associations et connaissant très bien un certain nombre de leurs responsables, je suis obligé de réagir et il faut tourner la page.

Concernant la subvention de 100€, comme l'a indiqué M. Krimat, généralement on ne répond pas aux demandes d'associations nationales, mais là cette association compte dans ses rangs des fils de fusillés qui sont audoniens, cela n'a pas la même valeur qu'une association locale qui mène ses activités tous les mois sur la ville.

Ensuite je remercie ce que Mamadou Keita a dit par rapport au travail effectué depuis le dernier mandat, je rappelle qu'on avait mis du temps à faire en sorte que les subventions soient toutes votées au cours du même conseil municipal, et je renvoie là-dessus les déclarations des présidents de groupe au moment des débats, et en particulier celle de Francis Godard.

Concernant le répertoire, je ne sais pas pourquoi il n'existe pas, c'était l'un des engagements des Assises de la vie associative, et je fais confiance à l'élu délégué et au service pour que le répertoire puisse être actualisé et diffusé normalement, il n'y a pas de souci là dessus.

Dernière chose : je voudrais souligner que le travail sur lequel on doit voter ce soir est une bataille permanente, parce que sans arrêt le mouvement associatif bouge, il y a des associations qui disparaissent, il y en a qui naissent, il y en a qui ont des besoins nouveaux, c'est un travail difficile, il faut tenir compte qu'avec ce document à l'arrivée, ce sont des mois de travail des élus et des services, qui cherchent à travailler dans la plus grande équité, et ce n'est pas toujours facile, mais il y a la volonté de le faire et je pense que le développement du travail envers les associations se poursuit et je m'en félicite.

Une dernière chose sur les propositions : j'ai entendu dire : pourquoi n'a-t-on pas les chiffres sur ce que les associations réclament ? Je pense que les donner au conseil municipal n'a pas de valeur, je me souviens par exemple d'une association de quartier qui nous avait fait une demande à hauteur de ce qu'on donne à l'USMA, c'était un peu débile, on a forcément des demandes de ce type, le conseil municipal n'a pas à débattre sur ces choses-là car ce n'est pas très sérieux. On délibère à la fin sur le travail qui a été fait par les services et les élus délégués, chacun a pris ses responsabilités avec sérieux.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Merci Roger parce que tu as dit ce que je souhaitais dire : ce travail est un travail de longue haleine qui a été engagé dans la précédente mandature, notamment sous l'impulsion de Francis Godard qui avait beaucoup œuvré dans le sens de rassembler tous ces documents et d'avoir une séance globale, et même si l'on n'avait pas encore mis en place la commission transversale, on était dans cette dynamique et je salue le travail qui a été fait.

Le répertoire, bien sûr c'est le document le plus complet qu'on n'a jamais eu en conseil municipal, on l'a complété suite aux remarques du groupe en bureau, c'est ce petit lexique qui vous donne les actions menées et les projets soutenus, cela permet de voir ce que font et obtiennent les associations en comparaison de ce qu'elles ont eu les années précédentes, mais aussi leurs projets. Pour arriver au lexique général, il n'y a plus beaucoup de choses à faire si ce n'est un effort de présentation.

Je ferai peut-être une proposition de compromis ce soir par rapport à la participation à la commission transversale : comme l'a dit Paul Planque, c'est une partie du budget, cela a une incidence directe, on a rappelé qu'il y avait une augmentation de 5,6%, mais il y a une commission qui s'occupe du budget plus généralement, c'est la commission des finances à laquelle bien sûr je dirai juridiquement parlant l'opposition a sa place et à laquelle elle participe très régulièrement, je me demande si la question de la transparence ne pourrait pas s'opérer via une autre manière de présenter les choses avant que ce soit totalement bordé et arrêté au niveau de la commission des finances : ne pourrait-on pas demander à Mustapha de venir en tant que délégué sur ces dossiers faire une présentation en commission des finances ? Cela permettrait d'avoir un travail en aval auquel serait associée l'opposition avant la présentation en conseil municipal.

M. KEMACHE :

Je voulais juste rappeler à l'ensemble de celles et ceux qui sont dans cette assemblée que nous avons pris une demi-heure de retard parce qu'il y en a qui sont arrivés à 20h30 et n'ont pas considéré qu'arriver à 20h est important, que Mme le Maire, vous avez exprimé le souhait de terminer les séances le plus rapidement possible et que M. Planque a résumé une pensée disant finalement : nous avons été élus et nous faisons ce que nous voulons ! Cela correspond à dire que nous devons nous taire et que nous ne sommes pas à même de voter quoi que ce soit ! Alors moi, j'ai envie de dire aux membres de la majorité de se taire un peu, je demande que l'on procède au vote, que les gens qui sont venus voir si leur subvention va être votée le sachent, je trouve que c'est long et je dis à mes collègues de l'opposition que nous ne servons à rien du tout et

que nous ne sommes là que pour occuper le terrain comme on peut, que nous sommes face à des difficultés car la majorité composée comme elle l'est n'en a rien à f... de ce que nous représentons ! Alors vos discussions stériles, gardez-les !

M. KALAYDJIAN :

Mme le Maire, chers collègues, je vais répondre d'abord à Mme le Maire et à notre camarade Guérin. Mme le Maire, moi la conférence des présidents, j'y ai assisté pendant de très nombreuses années où je me faisais accuser par mes compagnons de « droite de Jean-Jacques de la Rochette », et William Delannoy d'être un compagnon de route du parti communiste vendu à la majorité communiste ! Je venais régulièrement à la conférence des présidents présidée par Alain Rouault qui avait des qualités de diplomate, M. Planque, que vous n'avez pas encore. La dernière fois que j'ai assisté de manière sérieuse à la réunion de la conférence des présidents, c'était le 20 mai 2008, Mme le Maire présidait et on nous a expliqué qu'il n'y avait rien à voir ! Alors on est moins présents maintenant évidemment !

Et je me souviens aussi de cette inoubliable conférence des présidents présidée par le président Godard, qui est parti et que personne n'a regretté au moment où il partait, où je découvrais -étant adjoint de permanence- que les forces de l'ordre avaient nettoyé sur le parvis de l'église de Saint-Ouen les SDF et les pauvres noirs qui se trouvaient occuper l'endroit et qu'on chassait de manière honteuse ! Alors c'est vrai que les conférences des présidents sont des endroits un peu formels où il ne se passe pas grand chose à part une conversation qui peut être amicale ou inutile, si mes emplois du temps me le permettent je trouve assez amusant d'y venir, malheureusement pour des raisons de santé je ne peux pas y aller le lundi, mais je dois dire qu'on ne s'y ennue jamais car la majorité est présente et on peut partager les choses.

Pour répondre à Roger Guérin, je vais le dire clairement car le président Keita n'est pas là pour raconter sa vie, donc je vais faire un deuxième « outing » : J'ai, cher camarade Guérin, participé aux organisations de masse sur les courroies de transmission du parti communiste, c'est-à-dire les courants Unité Action UNEF Renouveau, et je sais très bien comment marchent les organisations du parti communiste, cher camarade Roger. Pour une fois j'utilise le tutoiement prolétarien : imaginons que nous soyons tous les deux à l'UNEF Renouveau, j'ai parlé de l'association républicaine des Anciens Combattants qui milite pour la solidarité et la mémoire anti fasciste et la paix, cela a été fondé en 19, à la fois par le Révérend Père et le citoyen Georges Clémenceau, je dis que c'est une association crypto communiste, car crypto=ancien, c'est une très vieille association.

Maintenant je n'ai jamais parlé des autres associations, comme l'Amicale de Chateaubriand, personne et certainement pas moi n'a remis en cause l'action du parti communiste pendant la Résistance ; le parti des Fusillés a donné le plus de ses militants pour la défense du sol français, je n'ai jamais dit un seul mot depuis 15 ans que je suis là pour remettre en cause l'action du parti communiste durant la Résistance, jamais ! J'ai parlé simplement de l'ARAC. Mais je sais très bien que c'est une technique qu'on appelle « l'amalgame », cher Roger, quand on veut mettre la bourgeoisie en difficulté, on m'apprenait jadis quand j'avais 18 ans qu'il fallait pratiquer l'amalgame pour déstabiliser l'adversaire ! Moi aussi j'ai été à cette école et j'en ai vu les limites. Si maintenant l'ARAC a un nouveau drapeau, en ce Lundi Saint je confesse mon péché et je demande pardon, mais j'avais vu 233% d'augmentation, cela m'avait amusé d'autant plus que moi, la transparence, je n'ai pas la naïveté de Keita, je n'y crois pas beaucoup ! Les associations, c'est le privilège de l'exécutif, l'exécutif c'est vous, vous décidez que c'est la transparence, mon œil, mais tout le monde est parfaitement conscient que vous décidez seuls et si nous étions dans la majorité, nous ferions la même chose ! (rires)

Il n'y a que Kéita pour penser qu'on tiendrait des assemblées jusqu'à 3h du matin pour savoir si l'on donne 3€ en plus ou en moins à une association et si elle est plus efficace dans telle rue ou tel quartier de la ville !

Mme Le Maire :

Nous allons passer au vote par secteur.

M. KEMACHE :

Voter par chapitre me semble un peu compliqué dans le sens où nous avons prévu dans notre groupe de

parfois nous abstenir, ou de voter parfois pour et parfois contre, et cela me permet de donner une position : tout à l'heure quelqu'un parlait de l'association Mosaïques, on ne peut pas mettre dans le même sac toutes les associations, on n'a pas envie de voter pour certaines mais on peut voter pour d'autres qui sont sous le même chapitre, donc il me semble important de délibérer sur chaque association.

Mme le Maire :

Comme un de nos collègues le demande, il faut du coup voter association par association. Je proposais de voter au global par chapitre, or si un collègue souhaite s'abstenir sur une association et pas sur les autres, il ne se retrouve pas dans le vote global, donc ce n'est pas possible.

Sortie de M. BOUAMRANE à 22h57

	Montant
Anciens combattants	
Amicale Châteaubriant Voves-Rouillé	600,00 €
Association nationale des anciens combattants de la résistance (ANACR)	1 000,00 €
Association nationale des familles de fusilles et massacres de la résistance française et de leurs amis (ANFFMRFA)	100,00 €
Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre, des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifasciste et la paix (ARAC)	2 305,00 €
Fédération nationale des anciens combattants Algérie/Maroc/Tunisie (FNACA)	900,00 €
Fédération nationale des anciens des missions extérieures section Saint-Ouen (FNAME)	500,00 €
Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP)	800,00 €
Union locale des anciens combattants (ULAC)	1 677,00 €
Union nationale des combattants (UNC)	500,00 €

Exprimés : 37 - Pour : 37.....ADOPTÉ

Retour de M. BOUAMRANE à 22h58, départ de M. KALAYDJIAN à 23h14 et sortie de M. SENHADJI à 23h20

Action culturelle

M. DELANNOY :

Une explication de vote sans s'étendre sur le sujet : Tous les ans ce sont les mêmes associations qui reviennent, je vais simplement vous dire les associations pour lesquelles on sera en abstention : Enlivrez-vous qui a un but commercial ; pour Festival Jazz Musette, on vote contre, Pour Mains d'œuvres aussi. Pour le Red Star Big Bang, le nom nous pose problème avec le club qui a peut-être un droit à l'image...

M. KRIMAT :

Non, c'est une bande passionnée de musique et il n'y a aucun conflit autour de la marque.

M. DELANNOY :

Je me posais la question par rapport au club, on semble créer une nouvelle marque, mais enfin on sera pour. Et enfin pour le Théâtre du Picolo, nous votons contre, on ne change pas le vote par rapport aux autres années.

M. SINENDJI :

Je voudrais des éclaircissements concernant Mains d'Oeuvres parce que je vois qu'ils ont quand même une subvention assez intéressante, 91 000€, et je voudrais poser une question à mon collègue Mustapha Krinat : quel est le budget global de Mains d'œuvres ?

Mme Le Maire :

Mustapha peut donner des éléments et Hayat Dhalfa peut être amenée à compléter.

M. KRIMAT :

Elle doit être de 130 000€ mais je donne la parole à ma collègue Hayat Dhalfa puisque c'est une association sur son secteur.

Mme DHALFA :

La subvention de la ville pour Mains d'Oeuvres est à hauteur de 91 000€. Le reste concerne la comptabilité propre de Mains d'Oeuvres ; comme tous les ans on vous remettra le bilan et ce que fait Mains d'Oeuvres régulièrement. Elle s'autofinance à hauteur de 50%, je ne peux pas vous dire pour cette année exactement quel sera son bilan comptable qui doit être clos dans le mois pour les associations.

M. SENHADJI :

Je vais vous éclaircir la mémoire : le budget global de l'association est de 1,3M€, et j'estime que lui accorder en plus la subvention de la ville qui est relativement importante, ça pose problème.

Mme DHALFA :

Mais ce n'est pas en plus, c'est en dehors de l'autofinancement de l'association, et le reste, c'est du financement croisé, région, état, département, ville, et la part de la ville n'est pas exorbitante dans ce budget là.

M. SENHADJI :

Et pour le loyer, comment ça marche ?

Mme DHALFA :

La subvention de la ville est à hauteur du prix du loyer que vous savez puisque j'ai eu l'occasion de le dire à deux reprises dans ce conseil municipal, et y compris quand on passe la subvention de Mains d'Oeuvres, son augmentation ou non est indexée au prix un loyer de la ville.

M. SENHADJI :

Il n'y avait pas un deal entre la ville et Mains d'Oeuvres, c'est-à-dire que moyennant des travaux, pendant x années ils ne payaient pas le loyer, c'était du donnant-donnant, est-ce que cette information est exacte ?

Mme DHALFA :

Ce que je sais de Mains d'Oeuvres depuis mon arrivée, c'est qu'il y a une convention qui lie l'association Mains d'Oeuvres et la ville de Saint Ouen sur un certain nombre d'actions culturelles et c'est ça qui est le cœur de la subvention de la ville. Pour mémoire 13 000 personnes ont été accueillies cette année, 799 artistes, 101 créations artistiques, 37 troupes, etc...

M. KEITA :

Ti Whok, c'est leur première demande de subvention ?

Mme DHALFA :

Oui.

M. KALAYDJIAN :

En ce qui concerne le budget de la culture, je voudrais rappeler à mes collègues de l'opposition qu'il y a deux écueils à éviter : une radicalisation à droite ou une comptabilisation à la petite semaine du nombre d'audoniens ou de ceci ou de cela. Enlivrez-Vous, c'est une association qui est très utile, une librairie qui est indispensable à la vie culturelle de notre ville, j'y vais souvent, et je suis désolé de voir qu'une partie de l'opposition va s'opposer en donnant une image caricaturale de ce que peut être la droite, qui va être véhiculée dans la ville.

Deuxièmement, sur le festival Jazz des Puces, je veux rendre hommage ici à Serge Malik que j'ai rencontré

jeudi dernier à un concert de rock and roll à Paris, qui est un artiste remarquable, et je dis que c'est inutile de discuter ainsi, la culture ne doit pas être un débat politique.

Vous voulez que je dise ce que je pense de Mains d'Oeuvres ? Pas du bien ! Mais pourtant je vais voter la subvention parce que même si je n'en pense pas du bien, je crois qu'il est utile que dans le domaine culturel chacun puisse s'exprimer librement et que le meilleur service que des élus, des politiques puissent rendre à la culture, c'est de laisser les uns et les autres s'exprimer et particulièrement ceux pour lesquels on n'a justement aucunes affinités, car si l'on ne comprend pas l'utilité, d'autres peuvent la comprendre, c'est utile, c'est une leçon de tolérance et d'ouverture donnée à chacun. Je crois que pour cette raison, nous devrions voter le budget de la culture, les subventions aux associations, dans un esprit d'ouverture ; cela n'empêche pas de poser des questions et d'essayer d'embarrasser la majorité mais au final, il faut dire que chacun a le droit de recevoir des subventions car chacun a le droit de s'épanouir dans cette ville, nous sommes là pour aider nos concitoyens et pas pour essayer de dire que telle association ou telle activité culturelle ne nous plaît pas ; car on rentre à ce moment là dans une mauvaise logique, une logique de fermeture et ce n'est pas ce que doit être une véritable politique culturelle.

J'ai suffisamment critiqué cette majorité qui sur le plan culturel quelquefois s'enferme dans ses à priori pour avoir moi-même une vision caricaturale de la politique culturelle menée, et je dois dire que depuis que Mme Dhalfa s'occupe de la culture, elle reprend une politique jadis menée par notre collègue Charrier, et c'est une bonne politique de la culture qu'il faut encourager de toutes nos forces.

M. KEMACHE :

Au-delà du rire que vous avez eu à l'intervention de M. Kalaydjian, je vais expliquer les raisons pour lesquelles nous allons voter contre les Wok, contre le festival Jazz Musette, contre Mains d'Oeuvres et contre le théâtre du Piccolo. Je ne crois pas que voter 4 fois contre par rapport à une douzaine d'associations, ce soit faire preuve d'un extrémisme de gauche ou d'un radicalisme de droite, peu importe, j'ai juste envie de dire qu'il y a quelque temps de cela, vous avez dans la majorité décider de fermer un centre de vacances parce qu'il manquait 180 000€ ; nous, vous le verrez au travers de toutes les délibérations, on a voté contre, parce que c'est comme ça que se mène un budget, il s'agit de faire de la priorisation et moi, je préfère voir partir 180 enfants plutôt que voir Enlivrez-Vous. Car moi, Albert, vois-tu, avant de m'éclater à lire ou à aller au cinéma, avant le jazz musette, je me dis que le « petit peuple » n'a pas tous les moyens du monde et que le petit peuple instrumentalisé par ce qui compose cette majorité n'a malheureusement pas au travers de cette politique de paupérisation les moyens de faire tout et n'importe quoi, et donc j'ai envie de redonner un sens aux choses et je pense qu'au travers des comptes qu'on va faire ici et ailleurs, on pouvait trouver globalement la somme de 180 000€. Je n'ai rien contre les associations pour lesquelles je vote contre, seulement quand je vois la librairie Enlivrez-Vous, certainement qu'elle fait de très bonnes choses, mais elle est à vocation commerciale comme d'autres et j'ai envie de dire que quand je vais à Mains d'œuvres, quand je vais au bar, je paie, alors non seulement on met à leur disposition quelque chose comme 3000m² mais en plus, on leur donne une subvention équivalente au loyer ! Ce sont des incohérences alors qu'on a fermé un centre de vacances sous prétexte qu'il manquait 180 000€ ! Et alors que Mme le Maire, pour payer sa campagne électorale, s'est quand même octroyé une augmentation de 500 000€ sur son budget, il faut dire les choses !

M. PLANQUE :

Je demande que ce soit noté au procès verbal car c'est une accusation gratuite dont vous aurez à rendre des comptes, Monsieur !

M. KEMACHE :

Notez ce que vous voulez, parce que je tiens à vous rappeler... Mais vous vous excitez tout le temps...

M. PLANQUE :

Non, je ne m'excite pas et je vous demande de faire attention à vos déclarations ! Vous venez de vous réveiller et j'ai l'impression que le réveil n'a pas été agréable, vous êtes quelque peu drogué quand je vois la façon dont vous vous exprimez, calmez-vous un peu...

M.KEMACHE :

Non, je ne prends pas de drogue et je vous invite à faire en sorte qu'il y en ait moins dans cette ville ! J'ai l'impression que c'est vous qui êtes drogué dans votre façon de vous exprimer !

M. PLANQUE :

Mme le Maire, je vous demande de rappeler cet individu à un peu plus de correction.

M. DELANNOY :

C'est vous qui lui avez coupé la parole !

M. KEMACHE :

M. Planque, permettez-moi de vous rappeler que vous m'avez menacé publiquement comme certains de vos acolytes au sein de ce conseil municipal ! Oui, vous savez très bien de quoi je parle, vous avez fait une injure au vote du groupe composé de Cyril Plomb et moi-même lorsque nous avons voté pour les deux amendements qui avaient été déposés par les socialistes ! Et vous avez triché sur ces deux votes ! Monsieur Planque excite les uns et les autres pour qu'on se mette en colère ... !

Mme Le Maire :

Je demande qu'il n'y ait pas de propos injurieux envers qui que ce soit dans cette assemblée.

M. KEMACHE :

Je termine en disant que oui, Mme le Maire, vous vous êtes octroyé une augmentation, voilà.

M. KALAYDJIAN :

Je m'en vais car je ne supporte pas les choses inexacts dans ce conseil municipal !

M. BOUAMRANE :

Juste pour revenir sur ce qui a pu être dit concernant Mains d'œuvres : la lecture d'une subvention ne doit pas être prise à l'aulne d'un budget global, ça n'a pas trop de sens, comme disait notre collègue Keita tout à l'heure, cela doit être du projet, de la dynamique, un impact sur la ville et au niveau politique. Lorsqu'on analyse le budget global de Mains d'Oeuvres, avec les chiffres apportés, c'est une subvention qui représente entre 6 et 7%, personnellement je suis très rassuré qu'un des fers de lance de la vie culturelle audonienne, en l'occurrence Mains d'œuvres, ait une dépendance financière qui ne se limite pas à un apport de la ville. 7% de subvention municipale, je trouve ça plutôt excellent, lorsqu'on voit une association extrêmement ancienne dynamique et forte comme l'USMA ou le Red Star demander entre 10 et 25%, ça montre que 6% est un ratio intéressant ; on n'analyse pas une subvention par rapport à un budget global, sinon ce sont des éléments qui sont pipés, en tous cas incohérents.

Mme Le Maire :

Ce qui est un peu dommage, c'est que ce sont les deux collègues qui ont critiqué la subvention Mains d'Oeuvres qui n'écoutent aucun des arguments qu'on leur apporte. Qu'est-ce que vous pensez de la réponse de Karim Bouamrane ?

M. KEMACHE :

J'ai entendu et vous avez la faculté de poser des questions à nos questions, comme M. Planque. Je ne rejette pas ce qu'il a dit dans le sens où il n'a fait que répéter ce qu'a dit M. Planque en parlant de dynamique et de projets, mais je voudrais dire

Mme Le Maire :

Je vous faisais simplement remarquer que vous n'écoutiez pas, mais je ne vous donnais pas la parole pour autre chose. Je passe la parole à M. Delannoy.

M. KEMACHE :

Mais vous me coupez la parole, bravo la démocratie à St-Ouen !

M. DELANNOY :

Albert Kalaydjian avait parlé des choix de l'opposition sur ces délibérations et je vais m'expliquer sur Mains d'Oeuvres sans avoir écouté tes propos, Karim, car j'étais en discussion, mais je vais te dire ce qui ne me semble pas très cohérent avec la politique municipale dans les choix que l'on fait : Je trouve déplorable qu'on ait acheté un bâtiment qui nous a coûté beaucoup d'argent parce qu'il faut le rappeler, on a acheté ce bâtiment pour le fameux club house du Red Star qui ne s'est jamais fait, après on a voulu avoir un axe culturel qui pour moi engage des choix politiques que vous avez faits, la seule chose que je trouve déplorable, c'est que quand les audoniens veulent utiliser un bâtiment qui leur appartient, quand les audoniens font une demande de salle, ils sont obligés de payer, voilà ce qui me dérange. Alors que Mains d'Oeuvres soit là, ce n'est pas un problème, mais quand la ville donne des salles à Mains d'œuvres alors qu'il y a des problèmes de salles, et qu'elle paie un bâtiment qui lui appartient, ça me dérange. A chaque conseil municipal, je dis que c'est incohérent et on me dit : oui, on fera mieux la fois prochaine. Mais les années passent et on continue à payer et à entretenir cette situation qui pour moi ne correspond pas à ce qu'une collectivité locale doit faire.

De plus je tiens à rappeler à l'ensemble de cette équipe municipale que vous avez voté une maison des associations, donc pour moi ça veut dire qu'il y aura deux maisons des associations sur St-Ouen : une où les audoniens ne vont pas mais qui leur coûte, et une où les audoniens n'iront pas plus mais qui leur coûtera aussi !

Et j'apporte tout mon soutien à Lias Kémache concernant le fait qu'effectivement il faudrait faire des économies là où il y en a besoin pour pouvoir envoyer les gamins en colonie et pas des subterfuges pour les envoyer à Montgenèvre où ils ne pourront pas s'éclater, voilà.

Mme DAHLFA :

J'ai entendu un certain nombre de choses qui peuvent froisser les associations en question : D'abord l'association Enlivrez Vous n'est pas à but commercial ou lucratif, l'association fait un certain nombre de lectures dans la librairie qui s'appelle Folies d'Encre, Folies d'Encre est une librairie que nous soutenons sans avoir à en rougir, je pense que l'état des librairies indépendantes est aujourd'hui suffisamment mis à rude épreuve pour qu'on puisse s'enorgueillir que sur notre axe principal, il y ait une librairie comme Folies d'Encre et à côté une association comme Enlivrez-Vous, en termes de démarche éducative, c'est une bonne chose. Je rappelle le Prix des Lycéens et pas plus tard que le mois dernier, je les ai vus aux lectures de Trintignant à l'espace 1789 où de jeunes lycéens sont venus écouter des textes de Vian et de Prévert.

Alors peut-être que certains se disent que ce n'est pas du travail important parce que quand on est modeste, la principale question est d'avoir un toit et de manger, et qu'on ne se préoccupe pas de l'émancipation et de l'ouverture d'esprit, etc.. mais enfin pour moi, c'est aussi important. Mais il ne faut pas dire que c'est une association à but commercial car ce n'est pas le cas.

Ensuite, sur Mains d'œuvres, j'ai désespéré de vous faire changer d'avis M. Delannoy, il n'empêche que c'est aujourd'hui un équipement qui nous est envié et que c'est une association qui est regardée avec beaucoup d'intérêt de la part des services de l'Etat et des services régionaux et départementaux, etc... Donc ça doit bien avoir quelques qualités pour que ce soit regardé de cette manière là. Mais une fois qu'on a mis à disposition à des gens si différents une pépinière de révélations de créations, là où c'était une friche, est-ce qu'on va leur dire : chaque audonien qui demande une salle à Mains d'Oeuvres doit avoir une salle gratuitement ? Est-ce que c'est le type de rapport qu'on doit avoir avec les associations ? Je ne sais pas.

Ensuite, c'est dommage que vous mettiez particulièrement à mal, surtout eu égard à ce que vous avez dit précédemment, le fait d'aider les associations qui créent du lien social, et que vous mettiez particulièrement à mal le quartier des Puces parce que finalement, sans Mains d'Oeuvres, Le Piccolo et Jazz Musette, vous venez culturellement de mettre à nu un des quartiers de la ville.

Absolumentement	1 500,00 €
-----------------	------------

Art'act	1 000,00 €
Atelier cirque océane	1 000,00 €
Cercle philatélique audonien	1 100,00 €
Chorale O Puces 93	1 400,00 €
Compagnie In Sense	2 000,00 €
Groupe Arme de construction massive (GACM)	1 500,00 €
Harmonie municipale	4 330,00 €
La Lune et l'océan	2 000,00 €
Red star Big band	1 000,00 €
Ti Woch	500,00 €
Ze Samba	500,00 €

Exprimés : 36 - Pour : 36.....ADOPTÉ

Festival jazz musette	50 000,00 €
Mains d'Œuvres	91 000,00 €
Théâtre du piccolo	9 000,00 €

Exprimés : 35 - Pour : 30 - Contre : 4 (M. William DELANNOY (avec mandat), Mme Marina VENTURINI, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE) - Abstention : 1 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI).....ADOPTÉ

Enlivrez-vous	7 600,00 €
---------------	------------

Exprimés : 32 - Pour : 30 - Contre : 2 (M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE) - Abstention : 4 (M. William DELANNOY (avec mandat), Mme Marina VENTURINI, Mme Brigitte ZUCCHIATTI).....ADOPTÉ

Espaces publics et déplacements

Mieux se déplacer a bicyclette (MDB)	1 000,00 €
--------------------------------------	------------

Exprimés : 36 - Pour : 36.....ADOPTÉ

Retour de M. SENHADJI à 23h27

Développement économique

Association des commerçants artisans dynamiques audoniens (ACADA)	6 000,00 €
---	------------

M. DELANNOY :

J'avais évoqué l'an passé le fait que l'association des commerçants et artisans audoniens avait récupéré une forte somme à hauteur de 250 000€ lors d'une procédure et d'une négociation pour l'aménagement d'un centre commercial Porte d'Aubervilliers ; à ce jour certains commerçants me font part qu'il n'y a toujours pas eu de sommes versées concernant ce montant, je ne sais pas si vous, vous avez eu un budget annuel de cette association mais j'aimerais l'avoir puisque pour donner une subvention à une association, vous devez avoir un bilan financier, avoir le bilan financier de l'année 2009. Pour moi, ce sera contre.

M. MACEDO:

Je vous transmettrai les éléments que j'ai eus, par contre si vous avez un règlement de compte à faire avec M. Cartier, faites-le à l'extérieur, ici on soutient des associations. Je sais que la somme dont vous parlez, logiquement, vous auriez dû la gagner quand vous étiez à l'APPSSO, il se trouve que M. Cartier a dégainé avant vous et l'a emportée. Soyez bon joueur. Mme Bachelier qui est dans l'association Acada pourra éventuellement défendre mon point de vue, on soutient Acada parce que c'est la seule association de commerçants sur la ville, mais maintenant si c'est un règlement de compte avec M. Cartier, faites-le à l'extérieur.

Mme Le Maire :

Je propose qu'on transmette le budget de l'association ACADA aux présidents de groupes qui le demandent.

M. DELANNOY : Je voudrais simplement dire à M. Planque que je ne l'ai pas entendu demander à l'administration de noter les propos de M. Macédo, je suis étonné qu'il y ait deux poids deux mesures, mais de toute façon je vais laisser M. Macedo dans ses divagations parce que franchement, moi je ne parle pas de personnes, je parle d'une association de commerçants qui m'ont demandé de dire qu'ils ont du mal à avoir le bilan financier de leur structure, et comme je vois que nous, élus, nous donnons des subventions à cette association, je voulais simplement savoir si vous aviez eu le bilan annuel 2009 de cette structure. Et tout ce que vous dites, M. Macedo, ne me touche pas du tout, je suis très serein parce que les associations qui vont déposer le bilan, celles que vous soutenez, on va en entendre parler et vous réglerez vos problèmes avec eux parce que c'est vous qui les soutenez ! Moi j'ai voté contre et même contre l'APPSSO alors que j'ai été président de cette association pendant des années, parce qu'aujourd'hui malheureusement il y a des problèmes aussi. Et je ne fais pas d'attaque personnelle ni à l'encontre de M. Cartier ni à l'encontre de M. Mouflet, c'est un constat en tant qu'élu.

Mme Le Maire :

Sur les comptes des associations, les élus quels qu'ils soient et les services de la ville ont un mandat de rigueur et d'analyse de ce qui est produit, qui nous permet de les accompagner financièrement. Le débat est clos là-dessus et les éléments que nous avons seront transmis aux présidents.

Exprimés : 37 - Pour : 32 - Contre : 5 (M. William DELANNOY (avec mandat),
Mme Marina VENTURINI, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE).....ADOPTÉ

Association de développement et de promotion des Puces de Paris-Saint-Ouen (ADPPPSO)	5 000,00 €
--	------------

Exprimés : 37 - Pour : 31 - Contre : 6 (M. William DELANNOY (avec mandat),
Mme Marina VENTURINI, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE, Mme Brigitte ZUCCHIATTI).....ADOPTÉ

Droit des femmes

M. KEITA :

En ce qui concerne les associations de droits des femmes, je trouve très peu ce qui est accordé à ces associations qui mènent des opérations qui permettent à la femme de trouver toute sa place dans la société, d'autant que j'ai mis en place une association le 8 mars pour que ces associations puissent travailler auprès des jeunes, des collégiens, pour les sensibiliser sur ces questions. Alors je ne sais pas ce qu'elles ont demandé, elles n'ont peut-être pas besoin de plus mais je trouve dommage qu'on ne leur donne pas suffisamment d'argent.

Mme le Maire :

Dans notre débat, il est difficile de dire à la place des associations ce qui leur est proposé ; je pense que si elles souhaitent avoir plus –et il n'y a pas de problème pour exprimer cela dans cette enceinte- si vous le souhaitez, on pourra y revenir ; mais si vous ne le savez pas c'est un peu compliqué, on pourrait avoir ce débat pour chacune des associations. Si vous avez des remarques, je m'engage à en discuter ou même à leur verser une subvention exceptionnelle si elles ont demandé autre chose et qu'elles ne l'ont pas eu.

M. KEITA :

J'ai demandé si elles avaient fait une demande plus importante que celle là, je n'ai pas connaissance de leur demande mais ce qui m'importe, c'est la dynamique de projet et la question est importante car je le vis dans des collèges, dans le cadre associatif où la vision des jeunes garçons sur les jeunes filles me semble dramatique. Mais si elles n'ont pas fait plus de demandes, tant mieux pour elles si les 3800€ leur conviennent.

Mme le Maire :

Mais M. Keita, c'est une question de méthode, et il ne faut pas en rajouter par rapport à des choses qu'on ne sait pas aujourd'hui.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Je ne voudrais pas qu'on laisse à penser qu'on ne fait rien sur le droit des femmes, les associations ont eu ce qu'elles demandaient, et maintenant sur le volet droit des femmes auquel vous faites allusion, si j'ai bien compris, sur les luttes contre les discriminations et les archétypes notamment chez les jeunes, ce sont des dispositifs qui ne passent généralement pas à partir d'associations mais par d'autres supports, et notamment ce sont des choses financées par le département et qui font appel au théâtre par exemple, et un certain nombre d'associations financées par ailleurs, notamment nationalement. Ici on ne subventionne que les associations locales.

Or, sur le volet droits des femmes, on a l'intervention sur le territoire de la ville de bien d'autres associations, notamment Vitamines familiales, etc, qui sont des associations financées par ailleurs et qui interviennent sur le territoire de la commune. Et je ne voudrais pas qu'on laisse à penser qu'en matière de droit des femmes et en matière d'interventions d'associations droit des femmes, on a simplement ce que finance la commune au travers de ces trois associations.

Association des Femmes Africaines de Saint-Ouen (AFASO)	1 000,00 €
Association des Femmes euro-méditerranéennes contre les intégrismes (AFEMCI)	800,00 €
Femmes solidaires	2 000,00 €

Éducation

Foyer socio-éducatif du collège Michelet	700,00 €
Prévention routière	700,00 €

Exprimés : 37 - Pour : 37.....ADOPTÉ

Départ de M. LE NY à 23h37 (mandat à M. FICHTALI, et mandat de Mme Élisabeth AUERBACHER à M. KACHOURI)

Environnement

Jardins ouvriers	1 200,00 €
Rucher audonien	1 000,00 €
Union des locataires Cipriani	500,00 €

Habitat

Confédération Nationale du Logement	6 000,00 €
-------------------------------------	------------

Jeunesse

M. KEITA :

Une remarque parce que j'ai rencontré un certain nombre d'associations qui sont assez surprises de ne pas avoir eu de retour sur leurs demandes, je ne sais même pas aujourd'hui si elles savent la somme qui leur est attribuée. Il a été dit tout à l'heure qu'il y avait des échanges avec elles, elles n'ont pas eu d'échanges sur leur projet et comme moi, je sais les demandes préalables et que je vois les propositions, aujourd'hui je vois un décalage ; pourtant certaines d'entre elles mènent des opérations intéressantes, je le dis objectivement, vraiment intéressantes, et qui touchent un nombre important de jeunes et de familles.

Je donne un exemple clair : D-Brouy Jeunesse par exemple a fait une demande de 10 000€, c'est énorme certes mais on aurait pu leur expliquer que leur demande n'est pas de l'ordre du faisable et peut-être les orienter vers autre chose ; ils ont eu 500 € l'année dernière, 1500 € cette année et les actions ont évolué ; donc je ne comprends pas.

Mme DHALFA :

Si l'on n'a pas donné confirmation aux associations, c'est subordonné au vote de ce soir, je rappelle qu'on est dans le cadre de subventions de fonctionnement, et en l'occurrence cette association a eu l'année dernière 1500€, effectivement, et a dépensé moins de 1500€ en fonctionnement. C'est une association qui a compris qu'on l'accompagne dans d'énormes projets et qui a d'autres subventions en parallèle liés aux projets. J'ai discuté il n'y a pas très longtemps avec cette association et nous avons décidé de les accompagner aussi dans le cadre de subventions exceptionnelles quand le projet sera abouti. Mais là, on est dans le cadre de subventions de fonctionnement on reste là-dessus.

M.KEITA :

Il y aura des subventions exceptionnelles ?

Mme DHALFA :

Il y a déjà eu des subventions dans le cadre de la bourse à projets, il va y avoir une autre subvention dans le cadre d'un projet de jardins potagers, j'y ai travaillé avec ma collègue Morgane Garnier, il y a d'autres accompagnements aussi de prévus aujourd'hui.

Mme Le Maire :

Est-ce que ça vous convient ?

M. KEITA :

Oui, de toute façon ce sont des questions que j'avais posées auparavant et il n'y a pas que D-Brouy Jeuness, mais j'entends qu'ils ont des projets et qu'ils auront éventuellement un soutien et un accompagnement structuré pour qu'ils puissent se réaliser.

Mme DAHLFA :

Et j'ai oublié de dire aussi qu'en plus, on met à disposition des salles. L'accompagnement va au-delà de la subvention.

M. KEITA :

Oui bien sûr, mais au-delà on a du mal à évaluer ces mises à disposition. J'entends que pour les projets, il y aura des aides exceptionnelles.

3 ^{ème} Sous-sol	800,00 €
Addition concept prod	1 500,00 €
D-Brouy jeuness	1 500,00 €
Nad beez	2 000,00 €

Prévention sécurité

SOS Victimes 93	7 755,00 €
-----------------	------------

Exprimés : 37 - Pour : 37.....ADOPTÉ

Sortie de Mme DHALFA (avec mandat) et de M. DELANNOY (avec mandat) à 23h42

Coopération décentralisée

Association d'entraide franco-congolaise (ADFC)	500,00 €
Association socioculturelle et de développement franco-haïtien (ASCEDFH)	600,00 €
Mouvement des Haïtiens pour une conscience nationale (MHCN)	600,00 €

Exprimés : 33 - Pour : 33.....ADOPTÉ

Comité de jumelages	36 000,00 €
---------------------	-------------

M. DELANNOY :

Exceptionnellement je vais voter contre la subvention concernant le comité de jumelage, parce que je voudrais vraiment qu'il y ait un jour un électrochoc dans ce conseil municipal pour ce comité de jumelage que chacun appelle de ses vœux chaque année à se dépoussiérer, alors je propose de voter contre, en sachant que ma voix n'aura aucune conséquence, j'en suis persuadé, mais il serait temps que ce comité soit plus dynamique.

M. SENHADJI :

Je rejoins la question posée par mon collègue Delannoy, on aimerait bien qu'il y ait de la diversité dans ce comité de jumelage, je ne vais pas voter la subvention cette année.

M. KEMACHE :

Il faut qu'on trouve 180 000€ et là il y en avait 36 000€ ; il ne faut pas fermer Clairvaux et c'est vrai qu'on a déjà eu cette discussion là l'an passé, nous l'avons encore cette fois-ci, j'avais demandé l'année dernière exactement ce qui s'y faisait tellement il n'y a pas de lumière dans ce local en diagonale de la piscine, sur le trottoir de la Poste, et j'ai l'impression en fait qu'il y a bon nombre de subventions qu'on réattribue comme ça de façon machinale, ou parce qu'il faut entretenir les choses, faire tourner la boutique, et que malheureusement nous réfléchissons peu aux choses qui pourraient être faites avec ces sommes. Je souhaiterais qu'on me dise ce qui a été fait cette année au comité de jumelage et quels sont les partenariats qu'on peut faire avec d'autres villes, pas seulement de l'ordre du vœu mais aussi de l'action, et qu'on fasse clairement des choses. Je souhaiterais savoir ce qui a été fait et ce qui va être fait.

Mme BAGAYOKO :

Je vais juste préciser ce qui a été dit l'année dernière sur le comité de jumelage : c'est une association qui fait pas mal de choses dans cette commune et qui a un partenariat avec 3 pays de l'UE, des projets culturels, d'échanges et surtout sportifs, il y a aussi des cours d'anglais et d'italien qui sont dispensés dans cette commune par l'intermédiaire de cette association. Il y a aussi un projet triennal sur les Balkans. Il y a une convention entre la ville et cette association et on essaye de voir comment avoir d'autres propositions concernant le contenu de cette convention en cours. Merci.

Mme Le Maire :

Je vous demande, M. Kéita, de resserrer votre propos puisque c'est la deuxième fois que vous intervenez.

M. KEITA :

Le drame dans cette affaire, c'est que quand on intervient et qu'on est dans l'opposition, on pense qu'on veut aller systématiquement contre le projet : ce n'est pas le cas ; moi je suis content d'entendre ce que dit ma collègue Bagayoko sauf que ça fait maintenant plusieurs fois que je demande qu'on nous présente effectivement des projets intéressants de coopération, d'ouverture sur le monde, et ça n'arrive pas pour des raisons que j'ignore. Le comité de jumelage, moi j'ai voté pour l'année dernière et je le ferai cette année, seulement il me semble aussi intéressant d'ouvrir ce comité à des jeunes, à des moins jeunes, à d'autres types de populations qui pourraient nourrir davantage son contenu. On entend toujours les mêmes choses ! Bien entendu vous êtes allés en Palestine, et dans les villes jumelées, aujourd'hui le jumelage se développe et avance, mais il faudrait qu'on puisse voir ensemble ici s'il y a la possibilité de faire d'autres ouvertures pour que ce comité puisse s'aérer et mener des actions concrètes pour le développement de St-Ouen vers le reste du monde, et ce n'est pas systématiquement qu'on pose des questions.

Mme le Maire :

Je ne vous ai pas visé, j'ai simplement demandé de resserrer les propos car il est minuit moins dix, il faut resserrer sur ce qui motive ou pas le vote.

M. KEMACHE :

J'ai noté la réponse qui a été faite mais sincèrement, je pourrais prendre n'importe quelle association, j'aurais exactement dit la même chose, vraiment on peut s'interroger sur des sommes aussi grosses, on peut passer

sur 35€ à des associations qui sont modestes, on peut ne pas s'arrêter là-dessus, mais quand il s'agit de grosses sommes, on est quand même en droit en tant que conseiller municipal de se demander ce qui est fait de l'argent ; la réponse est « bateau ».

Exprimés : 33 - Pour : 29 - Contre : 4 (M. Nour-Eddine SENHADJI, Mme Marina VENTURINI, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE).....ADOPTÉ

Santé

Association départementale de défense des victimes de l'amiante de la Seine-Saint-Denis (ADDEVA)	250,00 €
--	----------

Handicap

Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	9 600,00 €
Mouvement des sourds de France	550,00 €

Exprimés : 33 - Pour : 33.....ADOPTÉ

Sortie de Mme JACQUOT-GAUTUN (avec mandat) à 23h51

Social

Coup de main	6 600,00 €
Hôtel social	600,00 €
Pause Café	1 000,00 €
Restos du cœur	3 000,00 €
Secours catholique	3 500,00 €
Secours populaire français	2 000,00 €

Exprimés : 31 - Pour : 31.....ADOPTÉ

Mme MARIGAULT :

Je veux parler de Clés pour insertion : ils étaient en difficultés il y a quelques mois et j'ai demandé les comptes que je n'ai pas eus, donc je m'abstiendrai.

M. KEMACHE :

Vous n'êtes pas 20 et c'est l'opposition qui fait le quorum, donc je souhaiterais qu'on fasse revenir les gens de la majorité.

Mme Le Maire : Ils sont là. On prend les votes de ceux qui sont présents dans la salle, on est aujourd'hui plus de 20 collègues de la majorité dans la salle.

Clef insertion	16 000,00 €
----------------	-------------

Exprimés : 27 - Pour : 27 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte MARIGAULT (avec mandat), M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE).....ADOPTÉ

Retour de Mme DHALFA (avec mandat) et de M. DELANNOY (avec mandat) à 23h54

Sports

M. KEMACHE :

Qu'est-ce qui justifie des subventions pour le Club de glace : 9000€ ?

M. LE LORRAIN :

Le club de glace a des équipes de hockey engagées dans des compétitions, je reviendrai vers vous en mai

parce qu'il y a une équipe de St-Ouen qui est arrivée 2^{ème} aux championnats de France et qui a été sélectionnée au premier championnat du monde interclub qui se déroule à Toulouse en avril. C'est un club extrêmement dynamique et l'effort financier pour le hockey et le patin est nécessaire car les licences sont chères, il ne faut pas que ça se retourne sur les jeunes adhérents ; c'est pour aider une pratique démocratique du hockey.

M. KEMACHE :

Compte tenu de la réponse faite nous allons voter pour cette délibération.

Mme Le Maire :

Je voudrais saluer le travail fait car on sait ce que représentent la vie associative et l'engagement associatif sur le plan sportif dans la ville.

Association antillaise sportive et culturelle 93 (AASC 93)	1 500,00 €
Alpha Fight club	500,00 €
Association sportive Arena	1 000,00 €
Association sportive Bauer	1 000,00 €
Association sportive collège Baker	700,00 €
Association sportive collège Jean-Jaurès	800,00 €
Association sportive lycée auguste Auguste-Blanqui	800,00 €
Association culturelle et sportive marocaine (ACSM)	600,00 €
Association sportive lycée Marcel-Cachin	800,00 €
Association sportive collège Jules-Michelet	800,00 €
Association sportive socioculturelle de Saint-Ouen (ASSSO)	1 000,00 €
Association audonienne d'aïkido	600,00 €
Best friends gym	1 500,00 €
Club de glace	9 000,00 €
Collectif des amis du Red Star	500,00 €
Gymnastique rythmique sportive audonienne (GRSA)	4 500,00 €
la Flèche audonienne	900,00 €
Miasourya	350,00 €
Red Star o a basket	7 000,00 €
Red Star olympique boxe	9 000,00 €
Strike team	300,00 €
Twirling club	3 400,00 €

Exprimés : 35 - Pour : 35.....ADOPTÉ

Retour de Mme JACQUOT-GAUTUN (avec mandat), sortie de M. LELORRAIN et départ de Mme ZUCCHIATTI (mandat à Mme VENTURINI) à 0h02

Vie associative

M. KEMACHE :

Je voudrais des précisions concernant la Maison des Basques, savoir ce qu'ils faisaient et proposaient ; ainsi que sur l'association Mosaïques 93.

M. KRIMAT :

Concernant l'association La Maison Basque, la subvention de 1000€ est une subvention pour la participation au fonctionnement de la Maison Basque complètement symbolique, elle participe à de nombreuses animations sur la ville, organise régulièrement des rencontres, et c'est aussi un terrain d'expression pour les associations qui en font la demande et un partenariat potentiel avec la ville, on envisage d'organiser aussi un certain nombre d'initiatives. Sur l'année écoulée, pas mal d'initiatives ont eu lieu à l'intérieur des locaux de la maison Basque.

Concernant l'association Mosaïques, c'est une nouvelle association qui est née dans un quartier extrêmement sensible, on a regardé à la loupe comment on pouvait aider ce quartier au travers du tissu associatif, et comme on l'a très bien expliqué tout à l'heure, le quartier Arago-Zola est un quartier extrêmement sensible et lorsque les associations rendent des projets, lorsqu'un tissu associatif se développe, on souhaite favoriser l'expression du lien au travers de tout ce qui peut se faire avec la population. L'association Mosaïques est un bon exemple de ce qui se fait actuellement dans ce quartier là.

M. KEITA :

Moi je salue l'augmentation qui est le double de la subvention de l'AASCO, nous savons tous ce que l'AASCO fait, mais ce que je ne comprends pas, c'est a contrario la diminution des subventions pour l' AFED qui à ma connaissance a un nouveau local, qui mène des opérations nouvelles, qui voit sa subvention diminuer ; pourtant on sait ce que cette association fait à St-Ouen. Comme on n'a pas connaissance des projets et de ce qui s'est fait précédemment, c'est difficile.

Je ne veux pas revenir sur la discussion mais comme l'a expliqué Mustapha, lorsqu'il s'agit d'associations qui sur le terrain permettent à la ville de développer un certain nombre d'actions, il faut les soutenir et parfois, les demandes de subventions de 100€ ou 200€ sont dérisoires, je pense que les besoins ne sont pas vraiment exprimés, il faudrait un échange avec les associations pour mieux définir leurs besoins parce qu'avec 200€, qu'est-ce qu'on fait sur une année ?

M. KRIMAT :

Cela m'embête de rentrer dans les demandes des associations car c'est vraiment complexe, mais juste un mot sur la situation de l'AASCO : nous avons augmenté la subvention de fonctionnement car c'était justifié simplement par le désengagement de l'Etat auprès de nombreuses associations. L'AASCO est une des rares associations dans la ville classées « d'éducation populaire » et fait un travail remarquable qui s'inscrit dans la durée depuis maintenant une vingtaine d'années.

Sur l'AFED, c'est une association qui rencontre d'autres difficultés. Quant aux associations qui font des demandes de 100 ou 150€, c'est sans doute pour des remboursements de frais ; on ne va pas non plus obliger les associations à solliciter plus. Mais ce n'est pas simple.

Mme Le Maire :

Tes explications sont satisfaisantes, merci. M. Keita, vous n'êtes pas le porte parole de l'association, vous vous questionnez, alors peut-être faut-il vous rapprocher de l'association ou de Mustapha dans l'état d'esprit dont j'ai parlé tout à l'heure. Cela a fait l'objet de débats au sein même de la commission.

Association audonienne pour la solidarité et la citoyenneté (AASCO)	8 000,00 €
association citoyenne pour la qualité de vie a Saint-Ouen (ACQSO)	500,00 €
Action catholique ouvrière	200,00 €
Action pour le développement de l'éducation socioculturelle d'akposso (ADESCA)	2 500,00 €
Association franco-comorienne d'aide au développement et à l'entreprenariat (AFED)	800,00 €
Art, fils, développement et échanges culturels (AFIDEC)	500,00 €
Association pour la formation, contre le racisme et pour l'initiative citoyenne active (AFRICA)	4 000,00 €
Association de développement et du bien-être social du grand Sylhet du Bangladesh en mémoire (GSC)	800,00 €
Les Loups danseront ce soir	1 500,00 €
Maison des basques	1 000,00 €
Mémoire de notre terre	1 800,00 €
Mouvement de la paix	2 000,00 €
Ohana Sri Lanka	600,00 €

Exprimés : 36 - Pour : 36.....ADOPTÉ

Mosaïques 93	2 000,00 €
--------------	------------

Exprimés : 34 - Pour : 30 - Contre : 4 (M. William DELANNOY (avec mandat),
Mme Marina VENTURINI (avec mandat)) - Abstentions : 2 (M. Cyrille PLOMB,
M. Lias KEMACHE).....ADOPTÉ

Sortie de M. FICHTALI (avec mandat) et de M. KEITA à 0h04

Vie des quartiers

M. KEMACHE :

Juste une question par rapport à Cité Salvador-Allende : je crois savoir que l'année dernière, on avait donné 500€ à cette association et que la subvention a été refusée par l'association en question, et je crois savoir qu'elle refusera de nouveau cette subvention, car elle a fait une demande très loin de ce qui peut être proposé ce soir. Pour quelles raisons proposons-nous cette somme loin de celle demandée et quelles sont les relations entre cette association et la ville ?

M. KRIMAT :

En deux mots, le projet de l'association est complètement en décalage, voire surréaliste, avec ce qu'on connaît de l'association. Par principe on accorde une subvention de fonctionnement pour aider au démarrage de l'association, ou pour continuer une activité pérenne, là, la demande initiale de l'association était de 45 000€, c'est énorme pour une association qui a besoin de faire ses preuves au travers des éléments exprimés... C'est très technique parfois ; mais en tout cas, il y avait incompréhension entre le projet et les services de l'association.

Amicale Victor-Hugo	1 000,00 €
Association culturelle des portugais	800,00 €
Cite Salvador-Allende	500,00 €
Foyer du vieux Saint Ouen	1 600,00 €
Fraternite Wassoulou	500,00 €
Nautylus Lab	1 500,00 €
Oza nogogo	1 200,00 €
Soubis Arts	1 500,00 €
The Gang production	1 500,00 €
Union des locataires pour l'amélioration de la cite Soubise-Dhalenne	1 000,00 €

Exprimés : 33 - Pour : 33.....ADOPTÉ

Départ de Mme VILLARD à 0h10

Retour de M. KEITA à 0h11, sortie de M. KRIMAT et de Mme VENTURINI (avec mandat) à 0h13

DL/10/48-1 Subventions de fonctionnement à la Bourse du travail, et à l'union locale de la Confédération générale du travail (CGT), au titre de l'exercice 2010.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE).....ADOPTÉE

Exprimés : 27 - Pour : 25 - Contre : 2 (M. William DELANNOY (avec mandat)) - Absentions : 2
(M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE) - Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Françoise ARNAUD)

M. PLANQUE :

A St-Ouen, aujourd'hui, il y a deux syndicats organisés en unions locales : la CGT et la CFDT ; et au regard des subventions demandées, le calcul retenu est de faire bénéficier ces deux syndicats qui ont bien besoin de se mobiliser dans les périodes que nous vivons, de les faire bénéficier d'une augmentation de la subvention au

même niveau que pour les associations.

M. SENHADJI :

Concernant le 3^{ème} syndicat, comment se fait-il qu'il ne soit pas représenté ?

M. PLANQUE :

Il faut demander à SUD pourquoi il n'est pas organisé en union locale, dans ce cas il ne peut pas bénéficier de subvention.

M. SENHADJI :

Je ne parle pas des subventions mais des moyens d'expression, par exemple, locaux, bureaux, etc..

M. PLANQUE :

Ce n'est pas l'objet de la délibération, on est sur les subventions, et pour être subventionné au niveau de la municipalité, les organisations syndicales doivent être organisées localement, et il relève de la responsabilité d'un syndicat d'être organisé localement. S'il faisait une demande de subvention sans être organisé localement, sans union locale, il n'y aurait pas droit.

Mme Le Maire :

Ce sont des syndicats qui existent dans la collectivité mais qui n'ont pas de représentativité en matière d'union locale.

Mme Arnaud ne prend pas part au vote sauf pour la CFDT.

DL/10/48-2 Subventions de fonctionnement à l'union locale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), au titre de l'exercice 2010.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) _____ ADOPTEE

Exprimés : 28 - Pour : 26 - Contre : 2 (M. William DELANNOY (avec mandat)) - Absentions : 2 (M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

Départ de M. Lias KEMACHE (mandat à M. Nour-Eddine SENHADJI) et Cyrille PLOMB (mandat à M. Mamadou KEITA) à 0h17

Retour de M. FICHTALI (avec mandat) et de Mme VENTURINI (avec mandat) à 0h18, et de MM. KRIMAT et LELORRAIN à 0h24

DL/10/49 Mise en œuvre du dispositif intitulé «Orchestre à l'école» sur la Commune de Saint-Ouen et subvention à l'Association nationale Orchestre à l'école à fin d'achat d'instruments de musique.

(Rapporteur : Mme Hayat DHALFA) _____ ADOPTEE

Exprimés : 35 - Pour : 31 - Contre : 4 (M. William DELANNOY (avec mandat), Mme Marina VENTURINI (avec mandat)) - Abstentions : 1 (M. Lias KEMACHE)

Mme DHALFA :

Avant de passer au vote, je tenais à remercier Nicole Amedro pour la qualité du travail d'éducation que nous avons pu opérer sur cette délibération

Mme Le Maire :

Je tiens à exprimer ma désapprobation la plus totale face aux pouvoirs que je viens de recevoir de M. Kémache et M. Plomb ! J'ai pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis des collègues de l'équipe municipale pour qu'on puisse tenir le conseil dans de bonnes conditions, c'est-à-dire que les collègues y compris ceux de l'opposition puissent avoir la parole et participer aux débats dans des conditions tout à fait normales pour un conseil ; on a ce soir des collègues qui ont des problèmes de santé et qui s'en sont ouvert personnellement à mon égard, et d'autres des problèmes de situation personnelle sérieuse, j'ai pris l'engagement que le conseil se déroulerait rapidement, et je pense que vous avez eu votre part au débat, alors

je ne comprends pas votre départ que je trouve inadmissible !

M. DELANNOY :

Je ne comprends pas vos propos parce qu'ici l'opposition est présente beaucoup plus que certains membres de la majorité, et je trouve déplacé ce que vous venez de dire à Lias Kémache ! Il est tard, il y avait des subventions à voter, maintenant qu'un élu ait envie de rentrer, je ne vois pas pourquoi vous en rajoutez si ce n'est pour chauffer certains élus qui n'ont pas la maturité que vous avez pour rester calmes.

Il y a une école de Jazz manouche « Académie Romane » créée sur notre ville, l'immeuble appartient à la ville et vous en êtes les principaux acteurs qui soutenez cette initiative, vous avez mis à disposition un local supplémentaire pour avoir plus de puissance sur cette structure des Puces et tout d'un coup, on nous sort une délibération sur une école « parallèle », alors quelque part est-ce qu'il n'aurait pas été plus utile d'entrer en contact avec l'école Swing Académie pour essayer d'harmoniser les choses pour que plus d'enfants puissent participer à cette initiative ? Là vous allez toucher Joliot Curie et Anatole France mais cela exclut d'autres enfants, j'aurais préféré que vous entriez en contact avec la structure existante et que vous signiez une convention liant la ville subventionnant cette structure. Une fois de plus, à l'initiative de jazz Manouche on se retrouve avec une structure parallèle et quand vous avez une école qui s'installe, qui est en plein développement et qui a peut-être besoin d'harmoniser les choses, on crée des divisions ! Je voterai contre.

Mme DHALFA :

Il ne s'agit pas des mêmes projets en réalité, ce n'est pas le même métier, on a choisi le jazz manouche pour l'école élémentaire Curie parce qu'elle est dans les Puces, pas loin de la Romane Académie, c'est l'ambiance du quartier, on est dans une première mise en œuvre de dispositif, un dispositif qui est encadré par l'éducation nationale. J'ai dit que la question était la gratuité et de réduire la fracture culturelle, là on offre à deux classes sur 3 ans un prêt d'instruments gratuit avec la capacité de jouer de l'instrument dès la première heure, on n'est pas sur une notion de formation avec solfège comme dans une école. Et je rappelle que l'école de Romane est payante, on est là sur des modules de formation qui ne sont pas les mêmes ; on tente quelque chose avec orchestre à l'école, c'est aujourd'hui un peu plus de 500 orchestres nationaux en France, je pense que c'est une expérience pour les enfants et on en tirera le bilan ensemble.

Ensuite, par rapport à Didier Lecoude, effectivement c'est lui qui nous a fait découvrir cette possibilité mais moins en tant que président de jazz musette que dans son rôle de président au Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. Aujourd'hui Orchestre à l'école c'est porté au niveau du ministère de la culture, cela mêle à la fois enseignement, éducation et artistes.

DL/10/50 Protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la Commune de Saint-Ouen et la société
Marchés publics Cordonnier.
(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) ADOPTÉE
Exprimés : 31 - Pour : 31 - Abstentions : 5 (M. William DELANNOY (avec mandat), Mme Marina
VENTURINI (avec mandat), M. Lias KEMACHE)

M. PLANQUE :

Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel demandé par le receveur municipal qui concerne le paiement de travaux effectués par le marché public Cordonnier.

Dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du marché Ottino, la société Marchés publics Cordonnier s'est vu attribuer cette délégation de service public et devait rénover le bâtiment et exploiter le marché Ottino. Au moment de la réalisation des travaux, sur la base d'une liste de travaux exhaustive, il a été décidé de faire des travaux complémentaires qui concernent la possibilité pour essentiellement le Garibaldien de construire une rampe de parking, qui permettait de différencier l'accès à ce parking à la fois pour les marchands et pour les gens habitant le Garibaldien ; les travaux d'infrastructure ont été réalisés pour la rampe et n'entraient pas dans le cadre des travaux de la délégation de service public. Aujourd'hui il faut payer ces travaux et le receveur municipal me demande de régulariser par un document administratif, que vous avez sous les yeux ce soir.

Départ de Mme BOSCHEREL (mandat à Mme GARCIA DUROCHER) à 0h43

DL/10/51 Convention de partenariat à intervenir entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Ouen relative à l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements de petite enfance.

(Rapporteur : Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN)

ADOPTÉE

Exprimés : 36 - Pour : 36

Mme le Maire :

C'est un sujet qui mûrit depuis un certain nombre d'années compte tenu du souhait des départements de transférer aux collectivités les crèches, et c'est un problème pour les mairies sur le plan du financement. Il y a eu effectivement des négociations pour aboutir à ce premier projet à Bourdarias, dans le cadre d'une politique plus globale, et de 60 places on passe donc à 80 ?

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Non, on n'a jamais été à 60 places sur Bourdarias, on a espéré mais en fait on est actuellement à 30 enfants dans la structure, et l'idée est de la mettre en multi accueil pour avoir 15 à 20 places de plus, ça reste à déterminer car il faut l'avis d'experts, en faisant des travaux pas très importants de type couverture de terrasse et utilisation de l'espace de manière différente, on peut augmenter encore la capacité telle qu'elle est actuellement. Mais Bourdarias n'a jamais été autorisée pour 60 places.

M. PLANQUE :

Je voudrais ajouter un élément : c'est que le conseil général de Seine-St-Denis après le conseil général des Hauts de Seine -et cela est engagé depuis quelques années- se désengage de la gestion de crèches parce que des contraintes financières spécifiques aujourd'hui aux conseils généraux, y compris du fait des réformes en cours initiées par l'Etat, font qu'il y a un arbitrage qui se fait au sein des conseils généraux qui décident de se séparer d'actions qu'ils ne considèrent pas comme relevant de leurs compétences principales. Cette démarche qui a été initiée d'abord dans les Hauts de Seine se met en œuvre aujourd'hui au conseil général de Seine-St-Denis et on assiste bien à un transfert de charges dans un premier temps de l'Etat sur les conseils généraux, et par ricochet des conseils généraux vers les villes, c'est la réalité économique de ce dossier.

M. KEITA :

Effectivement, si l'on peut se féliciter du fait qu'il y ait une augmentation de places pour accueillir ces enfants, ce qu'évoque Paul, c'est-à-dire le transfert de compétences, va aussi avec une question de moyens financiers qui seront supportés par la collectivité territoriale. Qu'est-ce que cela représente concrètement pour notre collectivité ? Nous voterons en faveur de cette convention puisque malheureusement, il y a cette réforme des collectivités qui amène les collectivités locales à des transferts et ça devient compliqué, mais néanmoins il faut que l'on puisse sur notre territoire accueillir un nombre important d'enfants aujourd'hui en recherche de places, donc qu'est-ce que ça peut avoir comme incidences et comment on peut faire pour que la ville ne soit pas seule à supporter tout ça ?

Mme JACQUOT-GAUTUN :

C'est ce que je disais dans mon propos, le transfert se fait avec un transfert financier ; il y a une structure qui a été rénovée, même si l'on peut discuter sur la manière dont l'espace a été utilisé, et on peut essayer peut-être de l'améliorer, en tous cas la structure a été totalement rénovée il y a un an et demi et remise aux normes.

Et sur la question du fonctionnement, la première année ne coûte rien puisque le département continue à payer 100% du fonctionnement la première année, la deuxième année 90%, avec un abattement de 10% jusqu'à 10 ans, et au bout de 10 ans le département ne fait plus rien. C'est l'accord signé, en gros, soutenu par le conseil général de Seine-St-Denis

Mme Le Maire :

On est dans le cadre d'une convention cadre, et ce qui est proposé ce soir était déjà le cas dans le précédent mandat, il y a des négociations assez rigoureuses, assez tendues entre les collectivités et c'était déjà vrai aussi pour la ville de St-Ouen dans le précédent mandat, y compris avec un vice président qui était de l'ancienne équipe, compte tenu du fait qu'on est dans le cadre de transferts, et je pense qu'il est très important pour la ville de St-Ouen qu'elle défende au moins le même nombre de places, sinon plus. Alors je me suis trompée sur 60 à 80, mais on devrait être au moins à 45 places, sinon ça va devenir trop dur pour la ville dans cette négociation. Il faut signer une convention cadre qu'on peut négocier en se positionnant sur un nombre identique ou supérieur, mais ça ne peut pas être moins, et les 30 places que tu évoques dans la perspective des travaux ne vont pas, c'était quand le conseil général ne remplissait pas la crèche.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

C'est parce que la crèche n'est pas en dossiers accueil, c'est un problème de fonctionnement, de la manière dont on remplit la crèche ; en gros et pour ne pas être trop technique, on compte en berceaux et en places, c'est-à-dire qu'un enfant = une place quel que soit le temps qu'il passe à l'intérieur de la structure, beaucoup d'enfants ne viennent pas le mercredi parce que les mamans ne travaillent pas à temps plein, mais ça fait quand même une place, c'est comme ça que compte le conseil général alors que nous, dans notre structure municipale, on compte en dossier accueil, c'est-à-dire qu'on remplit les trous, et en mutualisant on arrive à faire plus de places. Avec 30 dossiers accueil, selon le fait que les femmes travaillent à 80% ou 90%, en moyenne on peut augmenter d'environ 20 places, ce qui nous fait passer à 40 places, ou 45, ça dépendra de l'occupation. Mais le delta des 5 ou 6 vient de la commission d'ergonomie qui en voyant les locaux tels qu'ils ont été aménagés par le conseil général a considéré qu'on en était là. Donc on ne peut pas dire que la commission d'ergonomie a tort, mais on peut par contre essayer, par des aménagements qu'il va falloir négocier, d'augmenter un peu la capacité, parce qu'il nous a semblé, mais cela demande encore une expertise, que l'espace n'était pas organisé de façon adéquate pour favoriser la meilleure occupation.

Mme Le Maire :

On ne va pas infliger au conseil des discussions techniques qui doivent être retravaillées, c'est dans ce cadre là qu'on a rencontré le conseil général : avoir le même nombre d'accueils d'enfants dans le cadre de ce transfert, sans perdre un accueil, car ce n'était pas les conditions de départ, y compris avec les travaux.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Ce n'était pas le bon critère, pour l'instant on était en fonctionnement avec les personnes qui travaillent à l'intérieur de la crèche ; et tout dépend comment on les fait travailler, si on est en accueil classique elles ont moins d'enfants les mercredis etc...mais si tu les fais passer en dossiers ou en multi accueil, et c'est le but du jeu, c'est le même personnel mais on maximise la manière de remplir la crèche. Le coût de fonctionnement peut être variable en fonction de la manière dont on utilise la structure.

Mme Le Maire :

De toute façon je pense qu'on peut voter ce soir mais il faut vraiment qu'on soit dans un cadre, surtout que c'est la première crèche et il y en aura d'autres, où les transferts ne peuvent se faire qu'à accueil égal. Et au départ, c'est sur quoi s'est engagé le département, à moyens constants pour le département ; parce qu'on ne pourra pas porter les autres équipements qu'on va faire y compris pour la petite enfance. Je trouve qu'il est très important de tenir cette ligne vis-à-vis du conseil général dans le cadre d'un transfert. Et ce sont les principes qui nous ont animés dès le début de nos réunions, y compris pour les crèches à venir, celle-ci doit être suivie des autres. On a 4 crèches à porter et si on pense aux finances dans l'avenir, il faut qu'on ait cette dimension ; est-ce que cela convient aux collègues ?

Mme ARNAUD :

J'ai quand même des interrogations sur le projet éducatif présenté dans le rapport pour des enfants qui seront reçus dans ces crèches à temps partiel ; En effet, j'ai compris qu'on allait vers une capacité d'accueil importante avec le même personnel et des enfants qui seront à 100% pendant 2 ou 3 jours et avec des enfants qui n'ont pas l'habitude de venir en crèche dans le courant de la semaine...

M. DELANNOY :

C'est comme les places de parking, c'est du 0,70 !

Mme Le Maire :

Non, c'est mis en œuvre dans d'autres crèches avec un résultat qui laisse supposer que c'est correct, y compris parce que ça correspond aussi à de nouveaux modes de vie, donc on a décidé de s'inscrire pour un certain nombre de crèches dans le multi accueil sans vouloir que ce soit au détriment de l'enfant, mais il faut retravailler cette question y compris dans le cadre de l'aboutissement des négociations avec le conseil général.

Sortie de M. SENHADJI (avec mandat) à 0h46 et départ de M. DELANNOY (avec mandat) à 0h50

DL/10/52 Convention de partenariat à intervenir entre la Commune et les sociétés France télévisions, Pénélope Morgane Production (PMP) et Francofolies, dans le cadre d'une opération appelée « France Ô Folies ».

(Rapporteur : Mme GARCIA-DUROCHER)

ADOPTÉE

Exprimés : 32 - Pour : 32

Mme GARCIA-DUROCHER :

A l'initiative de notre collègue Mustapha Krimat, la ville de St-Ouen a été sélectionnée pour être ville tremplin au prochain festival des Francofolies de La Rochelle. Le dispositif mis en place est le suivant : un appel a été fait à différents artistes audoniens qui ont pu déposer des productions audio à un jury citoyen dont je faisais partie, à Mains d'Oeuvres qui nous a très professionnellement accueillis lors d'une soirée, le jury a écouté une vingtaine de productions pour la plupart de grande qualité, d'influences très diverses en matière de genres musicaux, c'est une belle représentation de la diversité audonienne, et nous avons eu de grandes discussions au sein du jury pour pouvoir sélectionner 5 candidats qui ensuite ont eu la possibilité, toujours à Mains d'œuvres, de se produire sur scène pour nous proposer 3 de leurs œuvres, des créations de compositions artistiques.

Lors de ce concert qui a eu lieu début février, la société Morgane Production PMP a fait un film qui sera diffusé le 24 avril sur la chaîne nationale France O avec laquelle elle est en partenariat, un documentaire -toujours par cette chaîne- sera diffusé aussi, documentaire que je viens de voir en délégation pour la promotion de la ville, c'est vraiment une promotion de la ville de St-Ouen à travers le regard des 5 candidats sélectionnés le 13 février. La belle histoire, c'est que parmi ces 5 candidats, un va être retenu, choisi par un jury professionnel qui se réunit début juin, et ce candidat aura la chance de se produire sur la grande scène de St-Jean-d'Acre le 14 juillet lors du festival de La Rochelle en première partie de Mathieu Chédid. Il ne sera pas seul, ce candidat sélectionné, car St-Ouen a été sélectionnée parmi 9 autres villes de la région parisienne, dont Asnières, Versailles, Chantilly, et donc le candidat sélectionné de St-Ouen sera aux côtés des 8 autres candidats sélectionnés de ces villes. C'est pour eux un beau parcours, une belle aventure et une belle promotion pour notre ville. Et la cerise sur le gâteau, c'est qu'une centaine d'audoniens vont avoir la possibilité d'assister au concert le 14 juillet.

Afin de permettre la réalisation de ces deux documentaires, diffusés les 24 et 25 avril sur France O, et pour toutes ces très bonnes raisons, je vous propose d'approuver la convention de partenariat entre la commune et les sociétés France Télévisions, PMP et Francofolies, dans le cadre de cette opération Francofolies tremplin pour les jeunes artistes, et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention.

M. KEITA :

Je voudrais également remercier l'organisation de cette affaire, j'ai été convié par Mustapha à des initiatives qui se sont déroulées depuis la maison blanche jusqu'à Main d'Oeuvres, ce que je trouve intéressant dans cette affaire, c'est que St-Ouen regorge de talents, des jeunes montrent là leur capacité à créer, à imaginer, à produire, et moi aussi j'ai hâte de voir les 52 minutes parce que c'est aussi leur histoire. Cela nous permettra de mieux les connaître et, pourquoi pas, de mieux travailler avec eux. Je trouve ça vraiment très intéressant et

j'espère que ça se renouvellera parce que des talents, on en a davantage mais aussi des difficultés, notre ville a été malheureusement sous les projecteurs en ce qui concerne du négatif, et si cette fois-ci elle est valorisée par des jeunes talents, tant mieux, et si ça peut permettre à l'Office du Tourisme de St-Ouen de se développer, tant mieux aussi. Merci.

Départ de Mme VENTURINI (avec mandat) à 0h51

DL/10/53 Maison de la Vie associative et du citoyen sise 27, avenue Gabriel-Péri à Saint-Ouen (93400). A- Approbation des principes du programme. B- Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle. C- Validation de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre du règlement de concours et des primes attribuées aux candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes.

(Rapporteur : M. Mustapha KRIMAT)

ADOPTÉE

Exprimés : 26 - Pour : 24 - Contre : 2 (Mme Brigitte MARIGAULT (+ mandat)) - Abstentions : 3 (M. Gilbert HAUSTANT, M. Mamadou KEITA (+ mandat)) - Ne prend pas part au vote : 1 (M. Paul MACEDO)

M. KRIMAT :

Chers collègues, cette délibération est relativement simple : il s'agit d'acter 3 volets concernant le futur équipement en direction des associations ; il s'agit d'acter à la fois sur l'enveloppe financière attribuée à ce projet, je donnerai la parole tout à l'heure à mon collègue Paul Planque ; il est également demandé d'approuver les fonctions qui ont été définies préalablement par les associations durant toute la concertation depuis le début du mandat ; et ce qui est attendant à ce volet, les aspects HQE qui nous amènent également à acter sur le lancement de la procédure en cours de maîtrise d'œuvre.

Mme Le Maire :

Je propose qu'on passe au vote. M. Planque ne prend pas part au vote ;

M. KEITA :

J'ai pris connaissance de cela et je trouve qu'aujourd'hui le projet avance, mais je m'interroge toujours sur un certain nombre de choses : nous nous sommes abstenus la dernière fois quant au vote sur la construction de la bâtisse ; j'ai lu les orientations en termes de fonctionnement qui sont fixés pour la maison des associations et mon interrogation se situe à plusieurs niveaux : j'ai un peu l'impression, si l'on fait attention aux différentes orientations de la CNAF qui permet aux maisons de quartiers et centres sociaux d'opérer dans un certain nombre d'actions, que les choses se rejoignent plus ou moins, et j'ai peur que la redondance fasse que certains soient déshabillés pour en habiller d'autres, il faut faire attention à cet aspect, parce que la vie associative pour moi, ce n'est pas une question structurelle, je l'ai expliqué déjà, et il faut peut-être d'abord accompagner des associations pour tendre vers une Maison des associations. Or c'est le contraire qui a été fait et je demande que le fonctionnement de cette structure puisse être retravaillé même si la délibération est présentée, parce que cela ressemble pour beaucoup au fonctionnement des maisons de quartier, ce pourquoi la ville a contracté avec un certain nombre de co-financeurs des maisons de quartier.

Voilà l'interrogation que j'avais. Maintenant, pour le comité de pilotage et les personnes qualifiées qui vont en faire partie, nous proposons qu'on élargisse le champ cette fois ci, et qu'on puisse tous essayer d'y réfléchir, non pas parce qu'on a voté pour ou contre mais parce que de toute façon, quand ça existe, ça existe pour tous et il faut faire en sorte que ça fonctionne.

Mme Le Maire :

C'est vrai que Mustapha a présenté ça de façon très synthétique, mais c'est aussi un dossier travaillé depuis longtemps et qui est porté par un collectif qui doit encore s'élargir.

M. KEITA :

Juste un élément : moi j'avais reçu un courrier qui m'indiquait d'autres chiffres, 2,5M€, alors que nous sommes aujourd'hui à 3,4M€.

M. PLANQUE :

Oui, on peut jouer avec les chiffres, cela étant dit les chiffres qui ont circulé étaient fantasmagoriques, on a même entendu 5M€. J'ai dit depuis le début que je mettais au défi qui que ce soit de montrer que ce projet serait de 5M€, tout simplement en faisant des opérations simples : le nombre de mètres carrés construits par rapport au coût du mètre carré aujourd'hui vous donne un budget qui est relativement précis afin qu'il n'y ait pas encore de supputations sur je ne sais quoi, sur tous les postes de budget avec une précision presque redoutable

Donc aujourd'hui, y compris en incluant le mobilier dans ce projet là, avec toutes les assurances, avec toute la maîtrise d'œuvre, nous sommes sur un budget de 3,210 M€, on est bien loin des 5M annoncés dans cette assemblée.

M. KEITA :

Mais tu conviendras avec moi que j'ai reçu un écrit disant le contraire et signé du maire. Mais si c'est rectifié, tant mieux.

Retour de M. SENHADJI (avec mandat) à 0h59

DL/10/54 Convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune et le Comité d'action sociale et culturelle des fonctionnaires territoriaux et agents de la Commune de Saint-Ouen.

(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO) _____ ADOPTÉE

Exprimés : 32 - Pour : 32

Mme AMEDRO :

Il s'agit d'adopter ce soir une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et les comités d'action culturelle, c'est une mise à jour, un document que nous aurions dû avoir depuis quelques années et le contrôle de légalité ne nous a pas alertés, cela avait échappé à tous les responsables. La mise à jour propose dans cette convention de désigner les moyens de fonctionnement du CASC, puisqu'en plus de la subvention annuelle qui est adoptée tous les ans au mois de mai, il y a nécessité dans la convention de définir un nouveau budget et les objectifs des uns et des autres, et ensuite de prendre en compte les moyens humains et matériels qui sont mis à disposition par le CASC. Pendant très longtemps, et c'est certainement ce qui a prévalu là encore, ceux qui étaient les COSC et qui sont devenus les CASC ont fait l'objet d'un regard assez bienveillant puisque tous les ans sont votés à la fois les subventions et les bilans donnés au conseil municipal, et que depuis 86 un commissaire aux comptes valide l'ensemble des comptes du CASC.

DL/10/55 Convention à intervenir entre le Commune et l'Association de gestion de l'Institut médico-éducatif (AGIME) relative à la mise à disposition d'un agent de la collectivité à ladite association.

(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO) _____ ADOPTÉE

Exprimés : 32 - Pour : 32

Mme AMEDRO :

Nous rentrons là dans des modifications puisque dans un certain nombre d'associations, du personnel communal est mis à disposition, et il est proposé pour la ville qui a repris en gestion l'IME de reconduire notre convention avec un nouvel article 10 ; et nous serons peut-être amenés comme pour d'autres associations à regarder ultérieurement comment on ne pénalise pas les associations qui seront amenées à nous rembourser le coût en personnel des agents mis à disposition qui, eux, restent évidemment du personnel territorial avec un déroulement de carrière normal. Nous avons commencé à pointer avec le CASC ce genre de choses, mais le travail continue pour des mises à jour globales de toutes les associations concernées.

DL/10/56 Créations de postes du personnel communal afin de faire face à des besoins occasionnels et saisonniers.

	(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO)	ADOPTÉE
	Exprimés : 32 - Pour : 32	
DL/10/57-1	Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial à temps complet, dans le cadre de la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2010.	
	(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO)	ADOPTÉE
	Exprimés : 32 - Pour : 32	
DL/10/57-2	Création d'un poste permanent de technicien supérieur territorial à temps complet, dans le cadre de la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2010.	
	(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO)	ADOPTÉE
	Exprimés : 32 - Pour : 32	
DL/10/58	État des décisions prises par le maire, en application des délibérations n° DL/08/74 du 7 avril 2008 et n° DL/09/108 du 27 avril 2009, dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, du n° DC/10/45 au n° DC/10/84.	
	(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)	PRIS ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 30 mars 2010, à 1h05.

Les débats du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement sténographique dont la transcription intégrale est consultable au Secrétariat du Conseil municipal, trois semaines après la séance à laquelle elle se rapporte.

Saint-Ouen, le

